

Région des Hauts-de-France
Département du Nord
Commune de WALLERS - (59135)

Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:

SASU CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE WALLERS LAMBRECHT



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE WALLERS LAMBRECHT

JUILLET 2022

Mise a jour du dossier PC - Juillet 2022

Adresse de Correspondance :

EDF Renouvelables France
Mme Coline TASSEL
Coeur Défense - Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex
tel : 06 23 80 61 24
mail : coline.tassel@edf-re.fr

Adresse du Demandeur :

Centrale Photovoltaïque de Wallers Lambrecht
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Pièces Administratives	1
Cerfa	2 à 11
Délégation de pouvoir EDF Renouvelables France	12 à 13
Extrait K-BIS EDF Renouvelables	14 à 15
Extrait K-BIS EDF Renouvelables France	16
Extrait K-BIS SAS Centrale Photovoltaïque de Wallers Lambrecht	17
Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet	18
PC 1 - Plan de situation du terrain	19
Localisation générale du projet	20
Vue aérienne	21
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	22
PC 2 - Plans de masse des constructions	23
Plan de masse topographique - Etat Existant	24
Plan de masse général du projet - Etat Projeté	25
Plan de masse général du projet avec vue aérienne - Etat Projeté	26
Plans de masse des emprises du projet - Etat Projeté	27 à 28
PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction	29
Plan de localisation des coupes AA', BB'	30
Coupe AA' - Etat existant et état projeté	31
Coupe BB' - Etat existant et état projeté	32
Coupe d'une structure photovoltaïque 10°	33
Coupes d'un poste de livraison/transformation	34
PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet	35 à 36
PC 5 - Plans des façades et des toitures	37
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 81 panneaux 10°	38
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 27 panneaux 10°	39
Plan modèle du poste de livraison/transformation	40
Plan modèle d'une citerne	41
Plan modèle de la clôture	42
Plan modèle d'un portail	43
PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	45
Plan de localisation des points de vue des photomontages	46
Photomontages	47 à 51
PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	53
Plan de localisation des points de vue photographiques	54
Photographies	55 à 56
PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	57
Plan de localisation des points de vue photographiques	58
Photographies	59 à 61
PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)	63
ANNEXE - Réponse à la demande de compléments de la DDTM Nord (59)	65 à 70

Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Délégation de pouvoir EDF
Renouvelables France
- Extrait Kbis de EDF Renouvelables
- Extrait Kbis de EDF Renouvelables
France
- Extrait Kbis de la SASU Centrale
Photovoltaïque de Wallers Lambrecht
- Tableaux récapitulatifs du foncier
concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des
caractéristiques du poste de
livraison et du poste de transformation

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Demande de

Permis d'aménager

comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire

comprenant ou non des démolitions



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

A partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur¹

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Centrale photovoltaïque de Wallers lambrecht Raison sociale : _____

N° SIRET : 9100021061471510000115 Type de société (SA, SCI,...) : SASU

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : MENAGE Prénom : Jennifer

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 100 Voie : Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B

Lieu-dit : EDF Renouvelables France Localité : Paris La Défense CEDEX

Code postal : 92932 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique : _____@_____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

2Bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)²

Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : TASSEL Prénom : Coline

OU raison sociale : EDF Renouvelables

Adresse : Numéro : 100 Voie : Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B

Lieu-dit : _____ Localité : Paris La Défense Cedex

Code postal : 92932 BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0623806124 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique : _____coline.tassel@edf-re.fr

Transmission par voie électronique :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Les Sept muids de la fosse lambrecht Localité : Wallers

Code postal : 59135

Références cadastrales³ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 10)

Préfixe : _____ Section : B Numéro : 1861

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 61 680

3.2 - Situation juridique du terrain

(ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes) Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - o Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - o Superficie en m² : _____
 - o Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - o Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé³ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques³ :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle³ :

- Création d'un espace public

¹ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte⁴ : Oui Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte : RAES Prénom : Vincent

Numéro : 21 Voie : rue d'auteuil

Lieu-dit : Localité : Paris

Code postal : 75016 BP : Cedex :

N° récépissé déclaration à l'ordre des architectes : S14812PC000122480

Conseil Régional de : Ile de France

Téléphone : 0142089620 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous⁵ :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes, située sur la commune de Wallers. Les structures photovoltaïques sont inclinées à 10°, orientées vers le sud et d'une hauteur de 2,4m. L'emprise clôturée totale est de 4.3 Ha. En plus des structures supportant les modules, le projet comprend un poste de livraison combiné poste de transformation et 2 citernes.

Les équipements installés ont les caractéristiques suivantes :

- 1 poste de livraison/transformation d'une surface de plancher de 32.94m² et d'une hauteur de 2,7 m teinte verte
- Clôture Grillagée de 2m de haut et de teinte verte
- 2 portails à battants de 5m de large et de 2m de haut - teinte verte
- 1 citerne souple de 120m³
- 1 citerne souple de 60m³

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

⁴Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

⁵Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
 - Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
 - Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
 - Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
 - Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : _____
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport Enseignement et recherche Action sociale
Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher⁷ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁸ (B)	Surface créée par changement de destination ⁹ (C)	Surface supprimée ¹⁰ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁹ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ¹¹						
Industrie		32,94				32,94
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m ²)		32,94				32,94

⁷ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
⁸ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
⁹ Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
¹⁰ Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).
¹¹ L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher¹² en m²

Destinations ¹³	Sous-destinations ¹⁴	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ¹⁵ (B)	Surface créée par changement de destination ¹⁶ ou de sous-destination ¹⁷ (C)	Surface supprimée ¹⁸ (D)	Surface supprimée par changement de destination ¹⁶ ou de sous-destination ¹⁷ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
Autres hébergements touristiques							
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

¹² Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
¹³ Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.
¹⁴ Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.
¹⁵ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
¹⁶ Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.
¹⁷ Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.
¹⁸ Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité:

architecte paysagiste-concepteur

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Pour les architectes uniquement :

N° récépissé déclaration à l'ordre des architectes : _____

Conseil régional de : _____

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) :

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1- Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier.
Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2- Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDÉS), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R423-75 à R423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R.423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/orf/id/JORFTEXT000043279929>

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

- A l'adresse suivante : rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr
- Ou par courrier (avec une copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :
Ministère de la transition écologique
Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
A l'attention du Délégué à la protection des données
SG/DAJ/AJAG1-2, 92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

A l'attention du délégué à la protection des données ;
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
6L YRWUH SURMHW doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur XQ VLWH 1DWXUD 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des performances énergétiques et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R.111-20-8-D du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
6L YRWUH SURMHW VH VLWXH VXU XQ WHUUDLQ D\XQ DFFXHLWL XQH LQVVDODWLRLQ FODVV«H PLVH « QDUU«W G« QWLX HW U« JXOL«UHPHQ U«KDELWL«H SRXU SHU PHWUH «XVDJH G« QL GDQV OHV FRQGLWLRQV SU«YXHV DX [DUNLFOHV /. 512-6-1, /. 512-7-6 HW /. 512-12-1 G code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :	
<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [SUI. /. 151-41 4r du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements [RFDWLV VRFLDX [>SUI. /. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille [LQPDH >SUI. /. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
6L YRWUH SURMHW SRUWH VXU OD FRQVWUXFWLRQ GX XQ LP PHXEH FRQFHUWLI GH SOXV GH GRX]H ORJHPHQV RX GH SOXV GH 800Pt GH VXUIDFH de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez XQ G«SDVVHPHQW GH &26 (FRHI«FLHQW G'RFXSDWLRLQ GHV VROV) HQ FDU GH 326 RX XQH PDMRUDWLRLQ GX volume constructible en cas de PLU, MXVWL«« SDU OD FRQVWUXFWLRQ GH ORJHPHQW VRFLDX [:	
<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez XQ G«SDVVHPHQW GH &26 (FRHI«FLHQW G'RFXSDWLRLQ GHV VROV) HQ FDU GH 326 RX GHV U«JOHV GH JDEDULW en cas de PLU, MXVWL«« TXH YRXV IDLWHV SUHYXH GH [HPS«DULW« «QHJ««LTXH RX HQYLURQQHPHQW«H :	
<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC25. 8QH MXVWL«« FDLRLQ GX G«S«T« GH OD GH PDQGH d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC26. /D IXVIL FDILRQ GX G«STII de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
<input type="checkbox"/> PC28. &HUWL FDW indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. &HUWL FDW attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	
6L YRIVH SURIH SRUWH VXU XQ «TXLSHPHQ FRPPHFLD GRQI OD VXUIDFH GH YHQH HV FRPSULVH HQUWH 300 H 1 000 Pt GDQV XQH FRPPXQH GH PRQV GH 20 000 KDELUDQV :	
<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
<input type="checkbox"/> PC39. /H GRVVLHU VS«FL TXH permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

<input type="checkbox"/> PC40. /H GRVVLHU VS«FL TXH permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
6L YRIVH GHPDQGH XQH G«URJDLRQ DX [U« JHV FRQVUUXFILYHV PHQILRQ«HV « DUUWFOH /. 111-4-1 GX FRGH GH OD FRQVUUXFILRQ et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
6L YRIVH GHPDQGH XQH RX S«XVHXUV G«URJDLRQV DX [U« JHV FRQVUUXFILYHV DX UWHU GH DUUWFOH /. 151-29-1, /. 152-5 H / 152-6 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :32,94m²
 Surface taxable créée des parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale, ainsi que des locaux clos et couverts (2bis) à usage de stationnement non situés dans la verticalité du bâti :25m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement situés dans la verticalité du bâtim²
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s)²⁰m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
Dont :					
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)				
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)				
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)				
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)				
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)					
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé				
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS				
	Bénéficiant d'autres prêts aidés				
Nombre total de logements créés					

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ?m² Quel est le nombre de logements existants ?.....

Quelle est la surface taxable démolie ?.....m²

1.2 3 – Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)				
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes				
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		32.94		
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique				
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)				

²⁰ Information à compléter uniquement si le projet de démolition s'accompagne d'un agrandissement.

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)			
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	Surfaces créées		

1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :2.....
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine m²
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :25.622.12m²

1.4 – Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet affecte-t-il le sous-sol (terrassement(s), fondation(s), creusement, rabotage ou excavation) ?
 Oui Non

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?
 Oui Non
 La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ?
 Oui Non

2 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

3 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, certifiant que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (14) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

4 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Date
13/07/2022

Nom et Signature du déclarant
Mme Jennifer MENAGE



**DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES
A LA DIRECTRICE DE ZONE NORD ET EST**

Le soussigné, Didier Hellstern, agissant en sa qualité de Directeur Développement France d'EDF Renouvelables France, dûment habilité par délégation de pouvoirs et des responsabilités, ci-après, le « **Délégant** »,

Etant précisé :

qu'EDF Renouvelables est Présidente d'EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,

Qu'EDF Renouvelables est également Présidente de Futuren, société par actions simplifiée au capital de 1.714.434,87 euros, dont le siège est à Cœur Défense – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 127 281,

Que Futuren est Présidente de Futuren Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 804 081 784,

Que Futuren Asset Management est Présidente de Royal Wind, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 484 022 892,

Que Futuren Asset Management est Présidente de Theowatt, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 494 606 684,

que Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, ou Royal Wind sont Présidente de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

qu'EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

Agissant au nom et pour le compte de

EDF Renouvelables France,
Futuren,
Futuren Asset Management,
Theowatt,
Royal Wind,
d'EGM Wind et des sociétés dont EGM Wind est Présidente,
des Société(s) dont EDF Renouvelables France, Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, et/ou Royal Wind sont Présidente, Directeur Général ou Gérante et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité (hormis les sociétés Luxel, Oryx, Oryon et leurs filiales respectives ainsi que la société Green Lighthouse Développement et ses filiales),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

Le Délégant a décidé de déléguer à Madame Jennifer Menage, en sa qualité de Directrice de Zone Nord et Est, ci-après le « **Délégataire** », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directrice de Zone Nord et Est, le Délégataire est responsable au sein des Sociétés Rattachées de piloter le développement des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés dans la zone Nord et Est¹ (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, le Délégataire dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment

(i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment dans les agences de développement relevant de son périmètre géographique, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Lyon,

(ii) la définition, en concertation avec la Direction Développement France, de la stratégie de développement des Projets relevant de son périmètre géographique ainsi que sa mise en œuvre, allant de l'identification de nouveaux Projets potentiels jusqu'à leur réalisation, à savoir jusqu'à la réception provisoire de chaque Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France,

(iii) le développement et l'entretien de relations avec les acteurs locaux clés.

Pour l'exercice de ces missions, le Délégant délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, dans la zone Nord et Est et sur le périmètre des activités qui lui sont rattachées, **dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et de procédures applicables à EDF Renouvelables et ses filiales et participations, et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que le Délégataire devra respecter et faire respecter**

1. Concernant le fonctionnement général des services placés sous l'autorité du Délégataire :

Définir et mettre en œuvre, en liaison avec la Direction des Ressources Humaines d'EDF Renouvelables, les actions de prévention des risques pour protéger la santé et assurer la sécurité des personnels de chacune des Société Rattachées, ainsi que d'entreprises tierces, travaillant sous l'autorité du Délégataire et intervenant au niveau des Projets, ainsi que dans les agences de développement relevant de son périmètre géographique, à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Lyon. A ce titre, prendre toute disposition nécessaire, signer tout document et donner toute instruction qui s'impose aux fins que soit respectée la réglementation applicable en matière de santé, d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, en ce inclus les règles spécifiques en matière de prévention des risques électriques, mécaniques et hydrauliques.

2. Concernant les Projets :

¹ La Zone Nord et Est étant définie par les régions suivantes : Normandie, Île-de-France, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.

Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de

- faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable, afin de :
 - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;
 - effectuer toute déclaration préalable pour l'installation de mâts de mesure ;
 - négocier et signer toute promesse de bail et toute promesse de servitude suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;
 - répondre à tout appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, visant la maîtrise foncière des Projets, à condition que les réponses respectent les critères internes en vigueur ;
- Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;

Négocier et signer tous contrats d'apport d'affaires (sans commission liée au succès) nécessaires pour le développement des Projets suivant le modèle validé par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;

Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords, avenants et lettres de résiliation s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

D'une façon générale et aux effets ci-dessus, le Délégué a la faculté de :

Déléguer sa signature ;

Désigner l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale du Délégué à son remplaçant.

Le Délégué rappelle les devoirs et responsabilités qui incombent au Délégué en contrepartie de ces pouvoirs :

Le tenir informé périodiquement et aussi souvent que nécessaire de l'exécution des tâches accomplies en vertu de la présente délégation de pouvoirs et veiller à son utilisation à bon escient ;

Veiller au respect des lois et réglementations de tous ordres applicables aux activités relevant des attributions du Délégué, et notamment prendre toutes dispositions et donner toutes instructions qui s'imposent aux fins que soient respectées la législation et la réglementation relatives à la protection des personnes et de l'environnement, à la gouvernance, au droit du travail, au droit de la concurrence ;

Veiller au respect de la charte éthique et des valeurs d'EDF Renouvelables et s'assurer de leur connaissance et de leur respect par ses collaborateurs ;

Recourir chaque fois que nécessaire, à l'assistance des directions fonctionnelles et opérationnelles d'EDF Renouvelables.

La présente délégation est accordée pour la durée des fonctions de Directrice de Zone Nord et Est. Elle expirera automatiquement le jour où cesseront ces fonctions ou, alternativement, si le Délégué y met fin. Dans le cas où le Délégué n'exercerait plus qu'une partie des fonctions prévues, la portée de la présente délégation sera automatiquement réduite à due concurrence. La présente délégation étant donnée au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, délégués personnes morales, le changement de représentant légal ou de représentant personne physique des Sociétés Rattachées ne mettra pas fin à la présente délégation, qui continuera à produire ses effets, sans interruption aucune. Il est précisé que le Délégué se réserve la faculté de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par le présent acte.

Compte tenu du niveau de responsabilité et de qualification du Délégué, le Délégué délègue par la présente délégation ses pouvoirs de contrôle, de direction et de discipline nécessaires pour permettre au Délégué d'assumer l'ensemble des responsabilités susvisées. Outre l'autorité et les compétences, le Délégué reconnaît aussi disposer des moyens nécessaires pour assumer pleinement ses responsabilités.

Au vu de ce qui précède, l'exercice des pouvoirs dévolus au titre de la présente délégation est susceptible d'engager la responsabilité du Délégué, et notamment sa responsabilité pénale en cas d'infraction aux prescriptions légales et réglementaires entrant dans son domaine de responsabilité.

Ainsi, si dans l'exercice de ses missions, le Délégué a connaissance d'un fait susceptible d'entraîner un risque au regard de la réglementation dont il a la responsabilité de l'application, le Délégué devra sans délai prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir ou circonscrire ce risque.

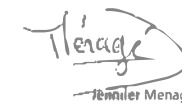
La présente délégation prend effet le 28 février 2022.

Bon pour délégation de pouvoirs
et de responsabilités



Didier HELLSTERN
Directeur Développement France

Bon pour acceptation de pouvoirs et de
responsabilités



Jennifer MENAGE
Directrice de Zone Nord et Est

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

Code de vérification : P8x9157F8L
<https://www.infogreffe.fr/controle>



N° de gestion 1991B04782

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 30 novembre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	379 677 636 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	17/10/1991
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	EDF Renewelables
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Capital social</i>	226 755 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	100 Esplanade du Gl de Gaulle Coeur Défense Tour B 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 30/10/2089
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président du conseil d'administration - Directeur général - Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	BENSASSON Bruno
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 21/10/1972 à Paris 15e Arrondissement (75)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	41 Boulevard Exelmans 75016 Paris 16e Arrondissement

Directeur général délégué - Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	FYOT Bruno
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 26/10/1961 à Cognac (16)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	968 Chemin Célestin Freinet 06140 Vence

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	SALHA Bernard
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 28/08/1961 à Pau (64)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	14 Rue Chomel 75007 Paris 7e Arrondissement

Administrateur

<i>Dénomination</i>	EDF DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT SA
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	10 Place de la Défense 92974 Paris La Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	380 414 482 RCS Nanterre
<i>Représentant permanent</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	BUFFON Béatrice
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 21/04/1974 à Vincennes (94)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	13 Rue Pasteur 78110 Le Vésinet

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	LEVY Jean-Bernard
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 18/03/1955 à Suresnes (92)
<i>Nationalité</i>	Française

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 1991B04782

Domicile personnel 6 Rue Dufrenoy 75116 Paris 16e Arrondissement

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	GIRRE Xavier
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 20/02/1969 à Rennes (35)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	2 Rue de l'Ecole de Mars 92200 Neuilly-sur-Seine

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	FELIX Carine
<i>Nom d'usage</i>	DE BOISSEZON
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 27/07/1976 à Sarcelles (95)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	9 Avenue Sainte-Foy 92200 Neuilly-sur-Seine

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	BIAS Florence
<i>Nom d'usage</i>	SCHREIBER
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 03/10/1962 à Gaillon (27)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	53 Avenue de la Dame Blanche 94120 FONTENAY SOUS BOIS

Administrateur représentant les salariés

<i>Nom, prénoms</i>	DELAHAYES Robin
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 04/06/1984 à Narbonne (11)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	6 Avenue Beziers 34770 GIGEAN

Administrateur représentant les salariés

<i>Nom, prénoms</i>	JEHANNO Olivier
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 16/04/1980 à Vannes (56)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	20 Rue du Bouchot 21530 LA ROCHE EN BRENIL

Administrateur représentant les salariés

<i>Nom, prénoms</i>	CASSEGRAIN Marie Claire véronique francoise
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 04/10/1965 à Château-Renault (37)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	51 Rue Montmorency Apt 3 34200 Sète

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	KPMG S.A
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	Tour Eqho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	100 Esplanade du Gl de Gaulle Coeur Défense Tour B 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Prises de participations dans toutes sociétés industrielles et commerciales, en particulier dans le domaine de l'énergie, et dans tout autre domaine, en

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 1991B04782

	France et à l'étranger l'achat la vente de tous biens immeubles bâtis ou non, situés tant en France Qu'a l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes financières immobilières et autres, ayant pour conséquence directes ou indirectes de faciliter cette activité
<i>Date de commencement d'activité</i>	13/09/1990
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Nantes
R.C.S. Saint-Nazaire
R.C.S. Le Havre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 17/10/1991	La société ne conserve aucune activité à son ancien siège
- Mention du 02/02/1999	Fusion-absorption de l'immobilière Saint Paul (Rcs Nanterre b407539212) - à compter du : 30-12-1998
- Mention du 15/10/2002	Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 de l'assemblée générale du 27/06/2002

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

Code de vérification : ehycpPkgk
<https://www.infogreffe.fr/controle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 24 octobre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 434 689 915 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation 20/02/2001
Dénomination ou raison sociale **EDF Renouvelables France**
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 100 500 000,00 Euros
Adresse du siège -Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Durée de la personne morale Jusqu'au 20/02/2100
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination EDF Renouvelables
Forme juridique Société anonyme
Adresse Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du G1 de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination KPMG S.A
Forme juridique Société anonyme
Adresse Tour Eqho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro 775 726 417 RCS Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- *Mention n° 44082 du 10/08/2020* Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participé(s) à l'opération : EDF RENOUVELABLES OUTRE MER, SAS, Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex (RCS Nanterre 389475294)
- *Mention n° 68105 du 02/07/2021* Opération de fusion à compter du 19/02/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE (société absorbée), Société par actions simplifiée à associé unique, 77 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480 039 825)
- *Mention n° 93338 du 23/09/2021* Opération de fusion à compter du 01/03/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE, SAS, 77 rue Samuel Morse, immeuble Alliance 2, 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480039825)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement -Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Activité(s) exercée(s) La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute opération, entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans le domaine de l'énergie et dans tout autre domaine, l'achat et la vente de tous biens immeubles, bâtis ou non, situés tant en France Qu'a l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières, immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou Indirectes, de faciliter cette activité assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus
Date de commencement d'activité 05/01/2001
Origine du fonds ou de l'activité Création

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

Mode d'exploitation

Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Rodez
R.C.S. Aix-en-Provence
R.C.S. Marseille
R.C.S. Tarascon
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Nantes
R.C.S. Saint-Nazaire
R.C.S. Mende
R.C.S. Strasbourg
R.C.S. Lyon
R.C.S. Pointe-à-Pitre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention du 10/09/2002* Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -
- *Mention du 13/01/2003* FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE ENERGIE DU MIDI SARL (RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTER DU 27/12/2002

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

Code de vérification : 0mkCmb8XFj
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2021B06340

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 18 novembre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	900 206 475 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	09/06/2021
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	Centrale Photovoltaïque de Wallers Lambrecht
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Coeur Défense Tour B 100 Esplanade Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Activités principales</i>	La réalisation et l'exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité, ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 09/06/2120
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	EDF Renouvelables France
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	434 689 915 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Coeur Défense Tour B 100 Esplanade Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La réalisation et l'exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité, ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social
<i>Date de commencement d'activité</i>	14/04/2021
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Valenciennes

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

Structure photovoltaïque	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m²)	Surface de la zone clôturée (Ha)	Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires (Ha)	Adresse Lieu-dit	Commune
	B 1861	61 680	4,6	2,56	les sept muids de la fosse lambrecht	WALLERS
			4,6	2,56		

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison et par le poste de transformation

	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m²)	Surface des constructions (m²)	Adresse Lieu-dit	Commune
Poste de livraison/transformation	B 1861	61 680	32,94	les sept muids de la fosse lambrecht	WALLERS
Total			32,94		

Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison et du poste de transformation

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Altitude au sol (m NGF)	Adresse Lieu-Dit	Commune
		Longueur	Largeur	Hauteur			
Poste de livraison/transformation	B 1861	12,20	2,70	2,70	44	les sept muids de la fosse lambrecht	WALLERS

Contenu

- Localisation générale du projet au 1/25000
- Vue aérienne au 1/2000
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet 1/2000

PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
WALLERS LAMBRECHT
COMMUNE DE WALLERS

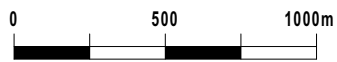
LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3



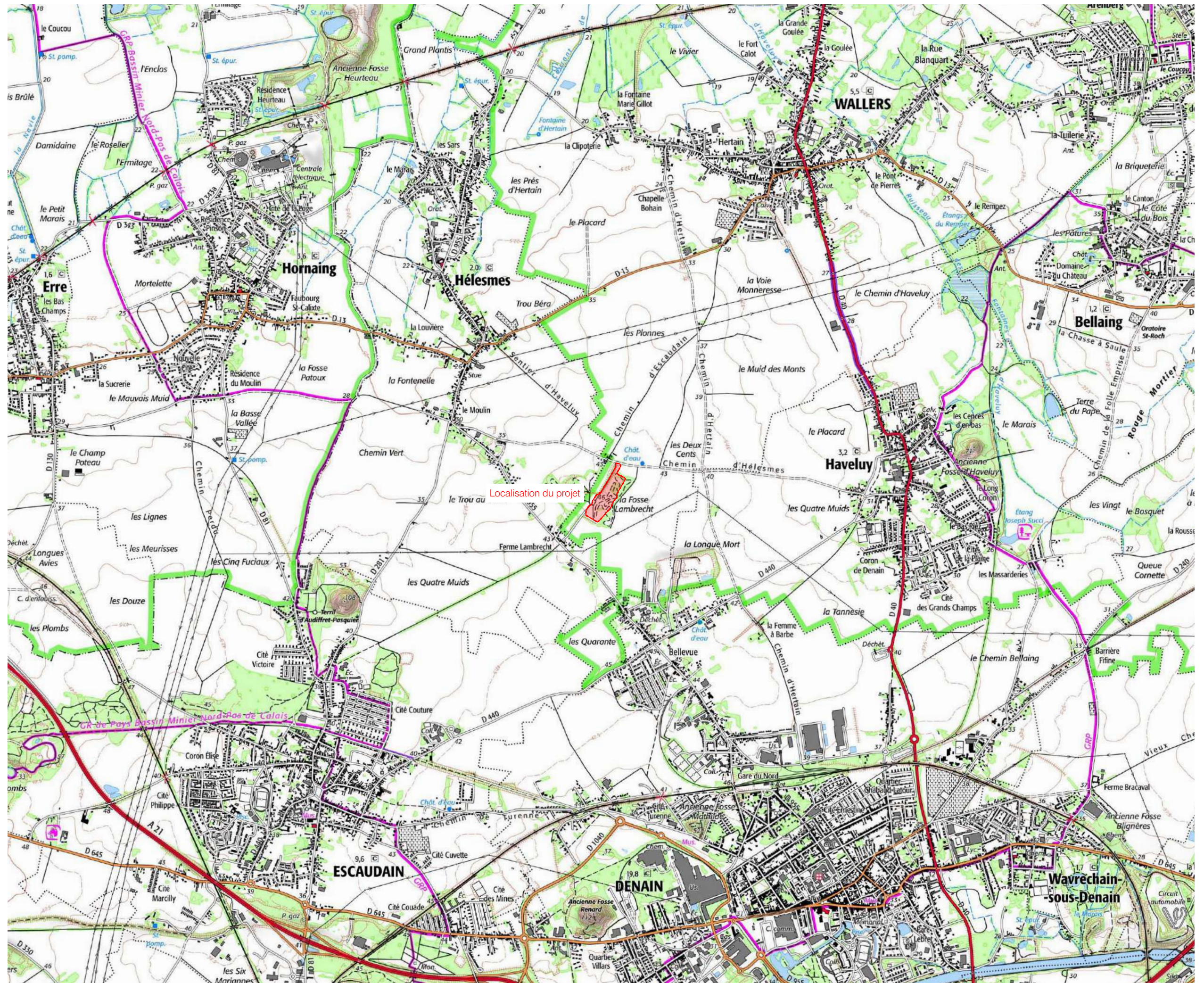
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



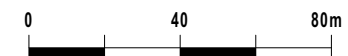
VUE AÉRIENNE

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

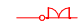

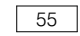





EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



**PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNÉ PAR LE PROJET**

Légende

-  Clôture avec entrée à créer
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Limite lieux-dits
-  Bâtiments existants
-  Voiries existantes

Echelle 1/2000 au format A3

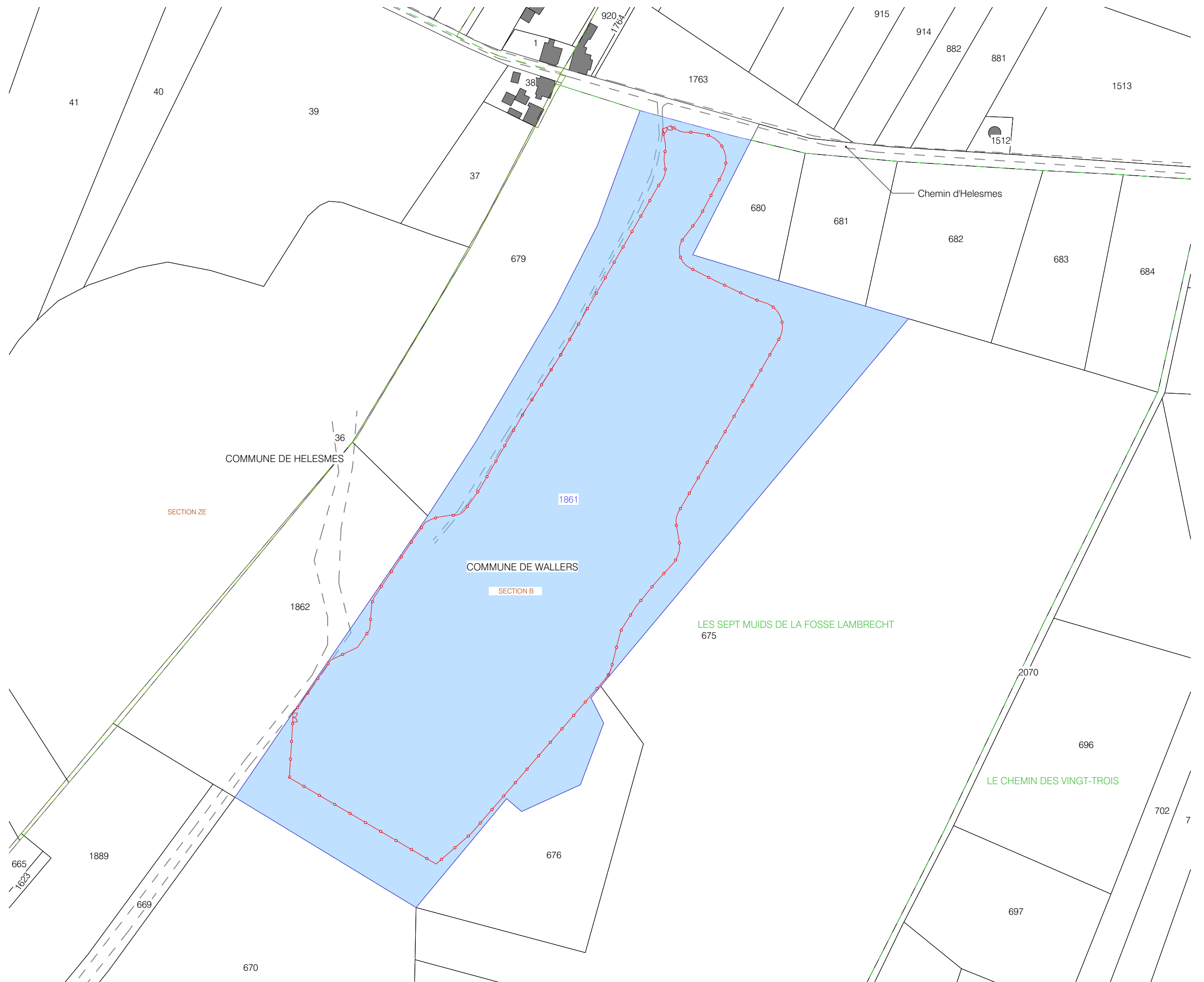


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Contenu

- Plan de masse topographique - Etat existant - au 1/2000ème
- Plan de masse général du projet au 1/2000ème
- Plan de masse général du projet avec fond aérien au 1/2000ème
- Plans de masse de l'emprise du projet au 1/1000ème

PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

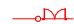

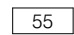



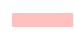


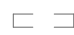
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

**PLAN DE MASSE
TOPOGRAPHIQUE
ETAT EXISTANT**

Légende

-  Clôture avec entrée à créer
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Limite lieux-dits
-  Bâtiments existants
-  Végétation existante
-  Végétation existante à supprimer
-  Courbes de niveaux
-  Talus
-  Voiries existantes

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

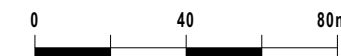


PLAN DE MASSE
DU PROJET

Légende

- Structures photovoltaïques
Inclinaison 10°
- Poste de livraison
- Clôture avec entrée à créer
- Piste renforcée largeur 5m
- Piste légère largeur 4m
- Citerne
- Parcelles cadastrales
concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Limite lieux-dits
- Bâtiments existants
- Voiries existantes

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



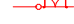





EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



**PLAN DE MASSE
DU PROJET AVEC VUE AERIEENNE**

Légende

-  Structures photovoltaïques
Inclinaison 10°
-  Poste de livraison
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère largeur 4m
-  Citerne

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

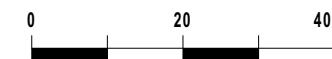


PLAN DE MASSE EMPRISE N°1

Légende

- Structures photovoltaïques
Inclinaison 10°
- Clôture avec entrée à créer
- Parcelles cadastrales
concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Piste légère largeur 4m
- Végétation existante
- Courbes de niveaux
- Bâtiments existants

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



PLAN DE MASSE EMPRISE N°2

Légende

- Structures photovoltaïques
Inclinaison 10°
- Parcelles cadastrales
concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Clôture avec entrée à créer
- Poste de livraison
- Citerne
- Piste renforcée largeur 5m
- Piste légère largeur 4m
- Végétation existante
- Courbes de niveaux

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Contenu

- Plan de Localisation des Coupes AA', BB' - 1/2000
- Coupe AA' - Etat existant et projeté 1/700 et 1/200
- Coupe BB' - Etat existant et projeté 1/1000 et 1/200
- Coupe d'une structure photovoltaïque 1/25 (inclinaison 10°)
- Plan et Coupes du poste de livraison 1/50

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte



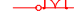



I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES AA', BB' ET CC'

Légende

-  Structures photovoltaïques
Inclinaison 10°
-  Poste de livraison
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère largeur 4m
-  Citerne

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

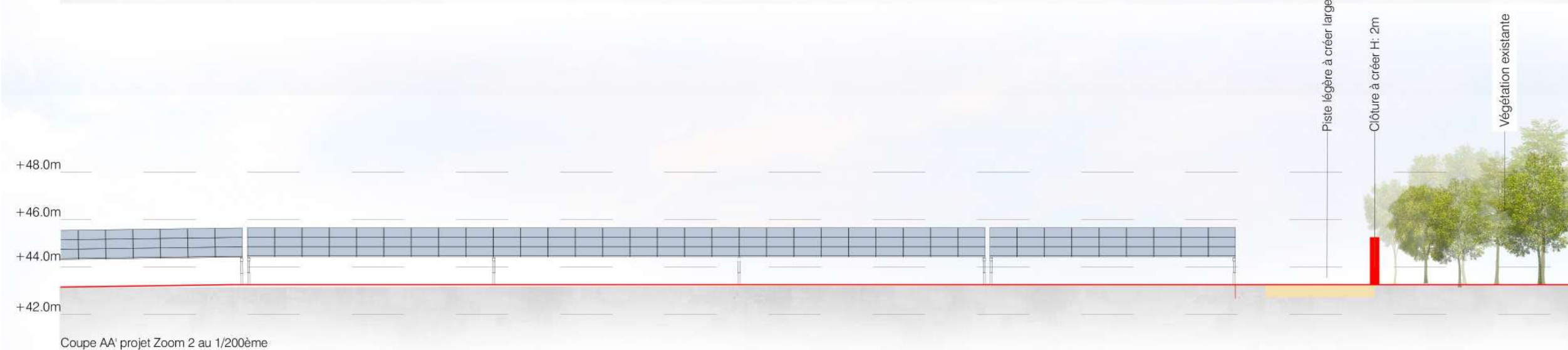
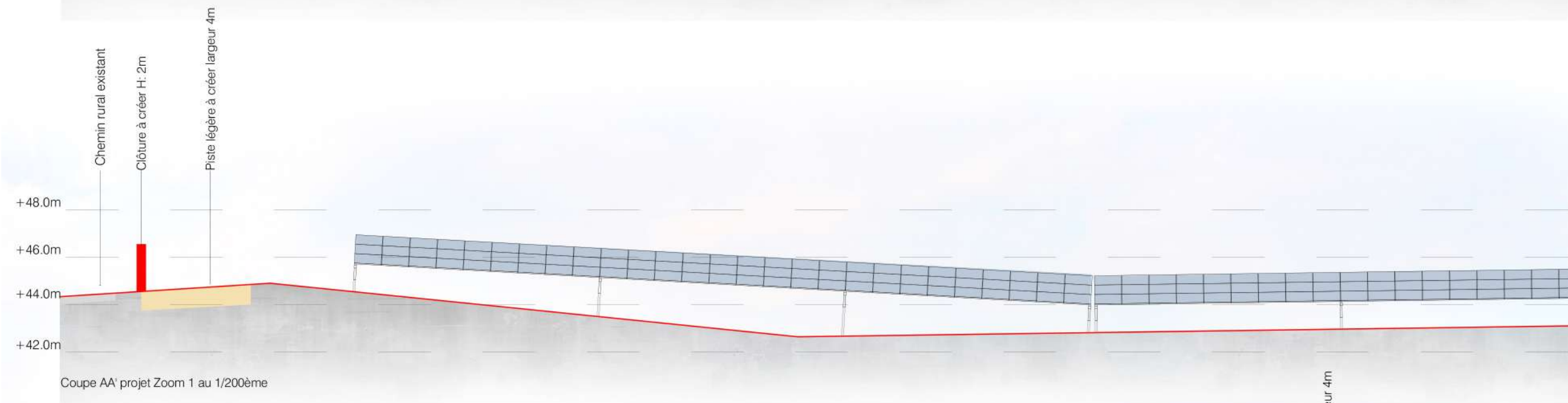
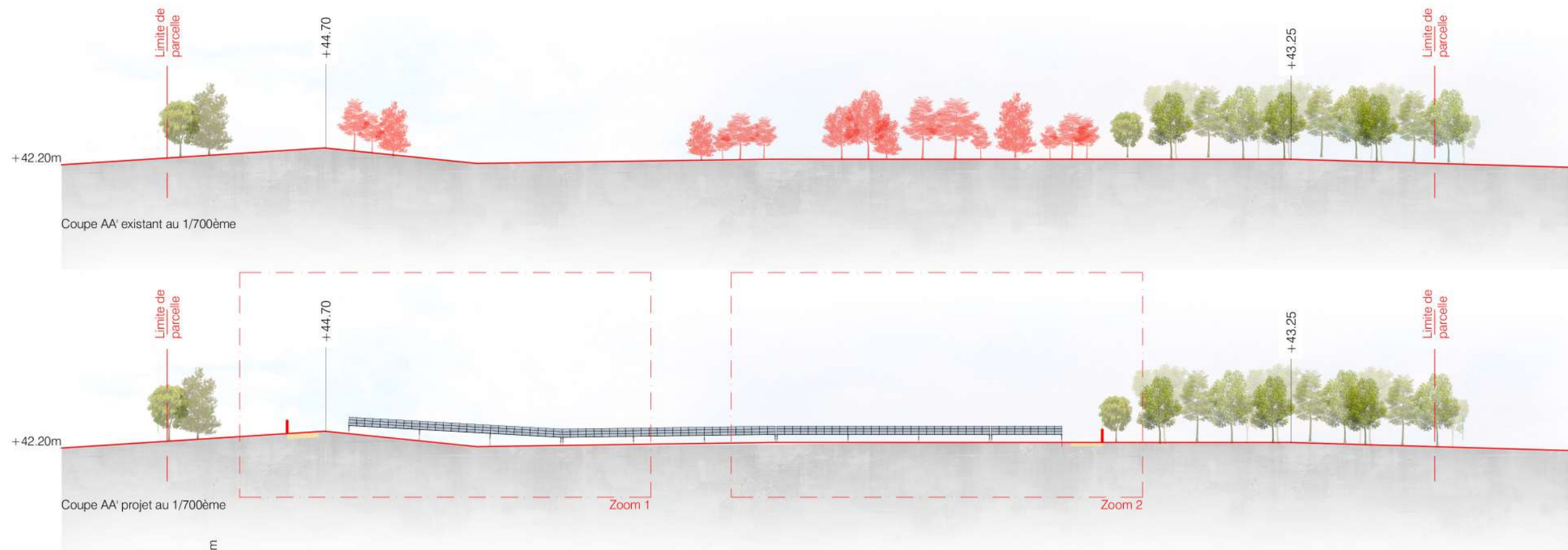
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

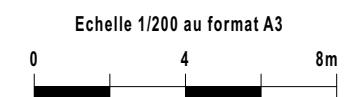
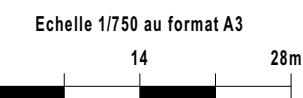


COUPE AA'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ



Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture à créer
- Piste légère
- Chemin existant
- Végétations
- Végétations à supprimer



Architecte







I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

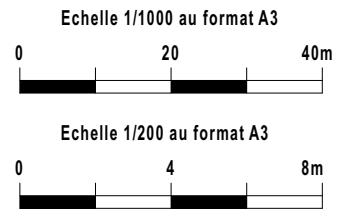
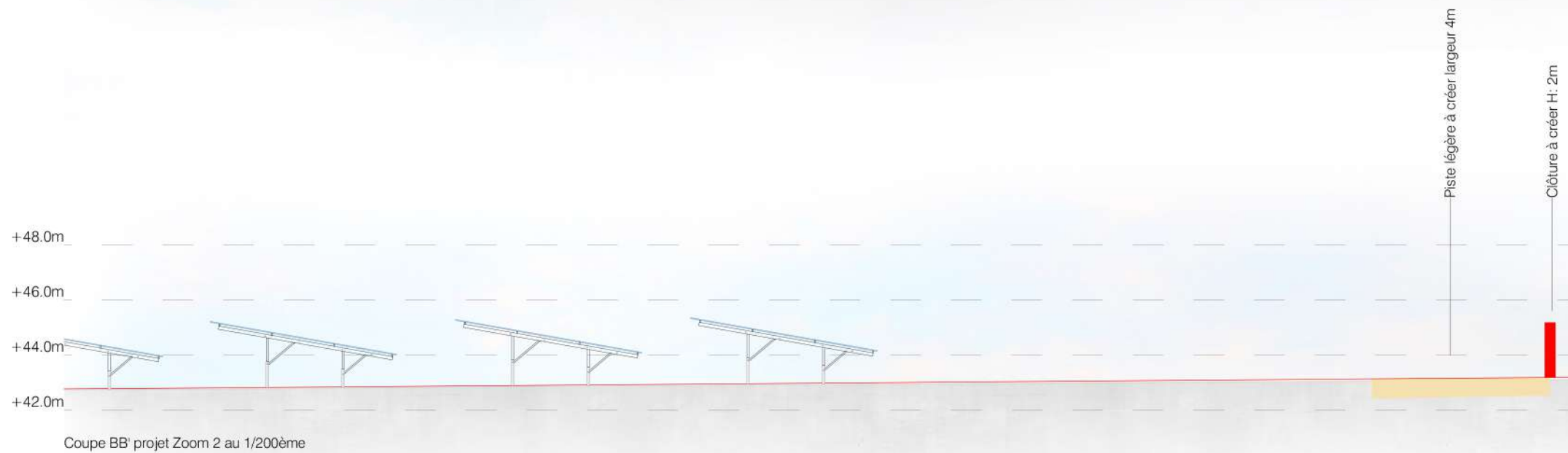
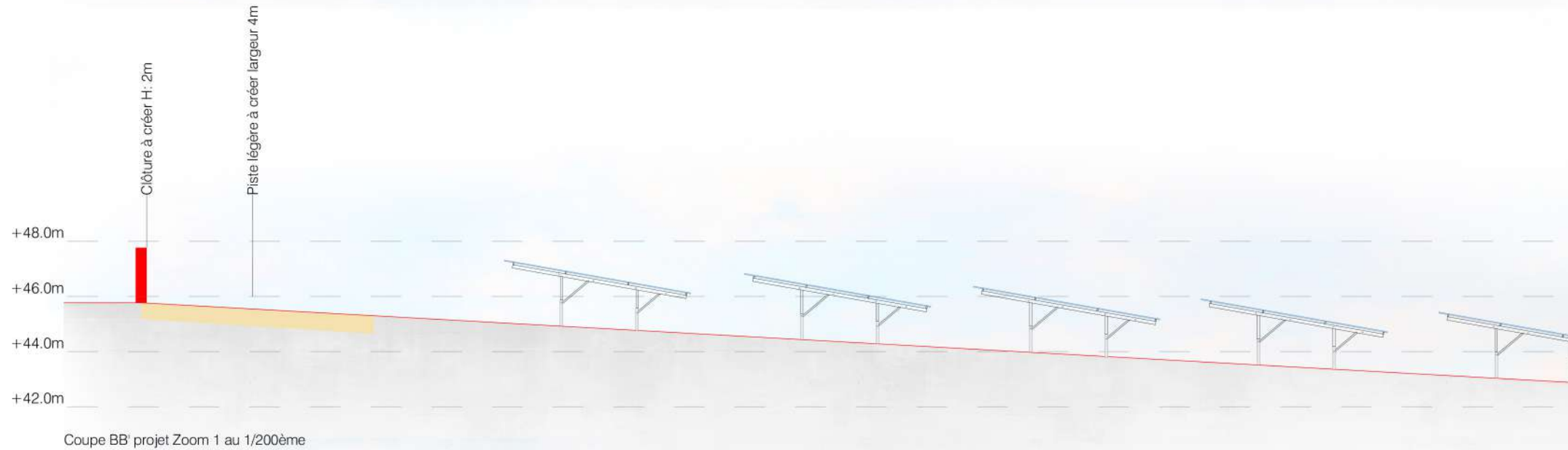
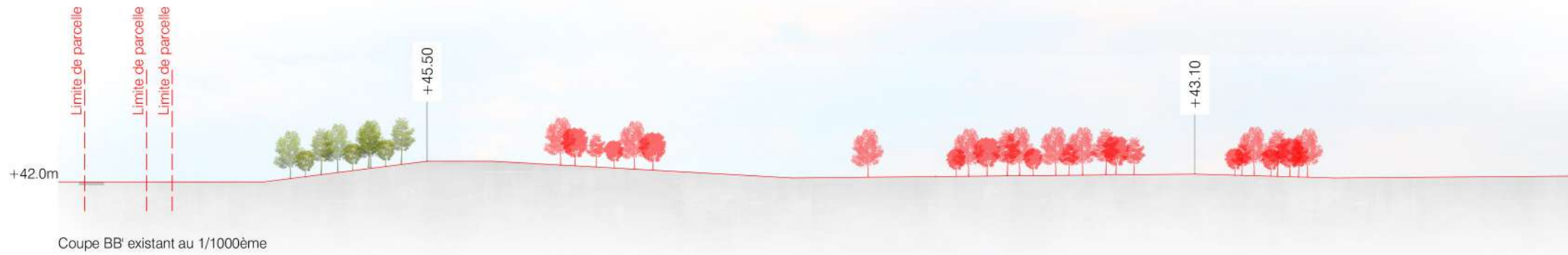


EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

COUPE BB'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Clôture à créer
-  Piste légère
-  Chemin existant
-  Végétations
-  Végétations à supprimer



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

**COUPE D'UNE STRUCTURE
PHOTOVOLTAÏQUE
(Inclinaison 10°)**

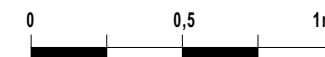
Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 2.4 m
Longueur de 31.20 m (3V27)
Longueur de 10.40 m (3V9)
Largeur de 6.90 m
Inclinaison de 10 degrés
Largeur projetée au sol de 6,80 m
Terrain naturel compris entre
+41.50m et +46m NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/25 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



**PLANS ET COUPES DU
POSTE DE LIVRAISON**

Légende

Caractéristique du poste de livraison
électrique combiné poste de
transformation :

Hauteur de 2,7 m
Longueur de 12,2 m
Largeur de 2,7 m

Altitude PDL : +44.0m NGF

Aspect extérieur:
Enduit ton «vert»

Echelle 1/75 au format A3



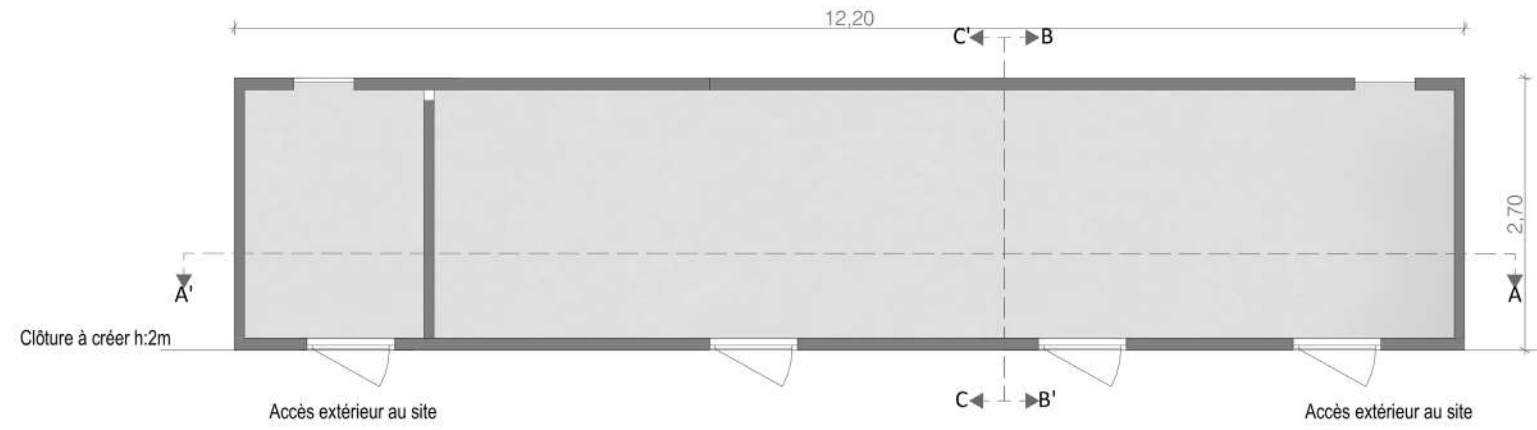
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

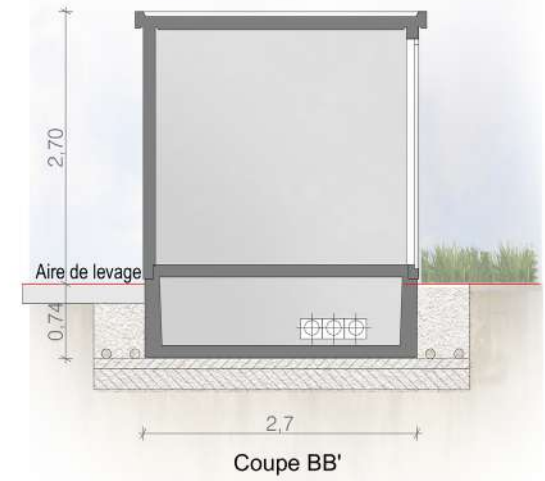
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



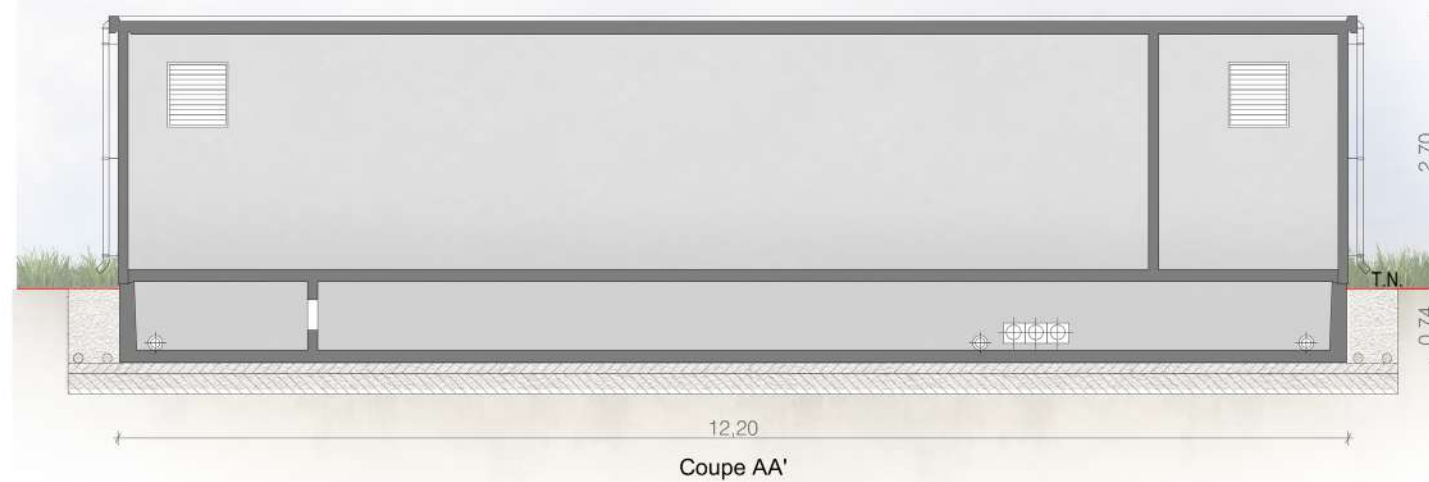
EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



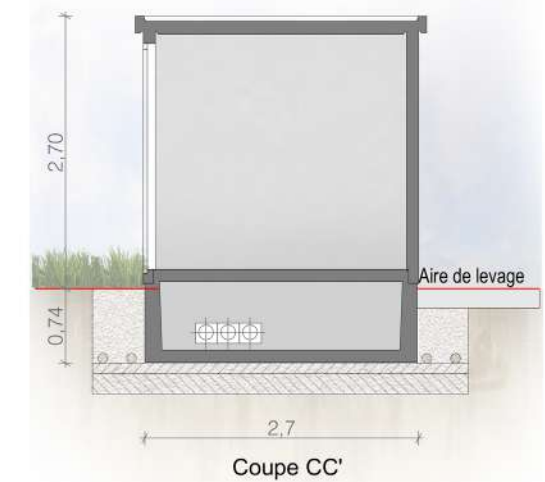
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

Contenu

- Notice décrivant le terrain
et présentant le projet

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Situation géographique

Ce dossier présente le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de Wallers Lambrecht, dans le département du Nord (59). Il est situé sur un terrain en zone péri-urbaine, riche de son passé minier, sur une ancienne fosse minière (Fosse Lambrecht) et d’un site exploité par la société RAMERY TP, qui jouxte la zone d’étude. Le site a également accueilli un terrain de motocross dans les années 2000 et est aujourd’hui dépourvu de fonctionnalité. Le projet occupe une superficie de 4,6ha sur la commune de Waziers, à proximité de la Cité Notre-Dame. La centrale aura une puissance de 5,4 MWC.

Présentation générale

Le site d’implantation est actuellement composé de différentes typologies d’occupation du sol, une partie plane avec une prairie anthropisée et une partie avec un relief accidenté (talus et trous) qui a été créé pour le circuit de motocross. On trouve aussi un boisement mésotrophe et une zone humide (évitée pour le projet).

Sur l’ensemble du site, particulièrement dans la partie boisée, on note la présence de déchets qui ont été déposés au fil des années. Cette décharge sauvage est composée de différents type de déchets comme des pneus, des carcasses de caravane, un bâtiment préfabriqué, des parpaings ou bien du plastique.

Le site est en friche depuis quelques années, la commune tente de le préserver des intrusions de véhicules et personnes afin de le sécuriser. Une activité de chasse a été identifiée (beaucoup de lapin sont présents sur la zone).

Les accès

La zone d’implantation potentielle est entourée par deux voies, au Sud, par l’Avenue Jean Baptiste Lebas qui est une route départementale, la D955 et au nord par une voie communale, le Chemin d’Hélesmes. La zone d’étude se situe également à 3,4 km de l’autoroute A 21, à 4,6 km de l’autoroute A 2 et à 7,4 km de l’autoroute A 23, qui constituent trois axes de communication principaux.

Le paysage : végétation et constructions

Comme indiqué précédemment, le site est situé en milieu péri-urbain. Ainsi, aux abords du site, on trouve des habitations, des champs agricoles et un site exploité par RAMERY TP comme dépôt de matériaux.

Le site en friche ne présente pas de topographie marquante et est majoritairement couvert de prairies. Les parties en frange nord-est présentent un couvert boisé mésotrophe sur friche en interface avec une activité agricole et de Travaux Publics. Au nord et au sud, on trouve quelques habitations. L’ICPE la plus proche, « Air Liquide Denain », est située à 610 m de la zone d’étude. Il s’agit d’un site Seveso seuil bas.

Riche de son passé minier, le site et ses alentours conservent des marques de cette activité . Le sud de la commune de Wallers, et par conséquent la zone d’étude, appartiennent au Grand Paysage « Paysages Miniers ». Les Paysages Miniers apparaissent comme l’une des formes paysagères les marquantes et identitaires de la région. En effet, la réalité minière a particulièrement traversé le territoire régional. Aujourd’hui, les terrils bornent l’horizon tout en constituant un point de vue d’où la plaine peut être particulièrement visible.

Insertion du projet dans son environnement

Justification du choix du site

Le projet photovoltaïque de Wallers Lambrecht résulte d’une réflexion menée par la Commune de Wallers et EDF Renouvelables. Le site choisit pour le projet de centrale photovoltaïque est une zone sans fonctionnalité depuis quelques années, située en périphérie du bourg et en zonage Npv (zonage Naturel réservé pour le développement des centrales photovoltaïques) dans le document d’urbanisme en vigueur, le PLUi de la Communauté d’Agglomération de la Porte du Hainaut. Les installations de production d’électricité grâce aux énergies renouvelables sont donc autorisées. Les premiers échanges entre la Commune de Wallers et EDF Renouvelables concernant le projet de centrale photovoltaïque de Wallers Lambrecht ont eu lieu en début 2019.

Le site d’étude étant situé sur un ancien site minier, il est considéré comme « dégradé » au regard de la typologie définie par la Commission de Régulation de l’Energie dans le Cahier des Charges de l’appel d’offres portant sur la réalisation et l’exploitation d’installations de production d’électricité à partir de l’énergie solaire.

Dans son activité de prospection pour des projets de centrales solaires au sol, EDF Renouvelables privilégient les « sites dégradés ». Les premières discussions ayant été menées à l’initiative des collectivités, un travail d’analyse détaillée des enjeux du site a été réalisé. L’étude d’impact détaille les conclusions de cette analyse et le fait que le site se trouve en dehors de toute contrainte qui interdit réglementairement les projets photovoltaïques au sol et de toute contrainte rédhibitoire au regard des enjeux physiques, humains, écologiques ou agricoles. La compatibilité avec le PLUi de la CAPH a également été justifiée.

Aménagement du terrain

Le terrain sur lequel sera implanté le projet présente un boisement à défricher. La surface du boisement mesure environ 0,1 ha, le reste de la surface, composée de prairies et fourrés, sera débroussaillée afin de préparer le site au chantier. Les boisements bordant le site au nord, nord-ouest, nord-est et sud seront conservés dans un souci de réduction d’impact visuel et environnemental.

Les accès existants seront conservés et permettront de rejoindre la centrale photovoltaïque facilement.

Un citerne sera également implanté au niveau de l’accès sud afin de répondre aux recommandations du SDIS.

Un terrassement est à envisager, les talus et fossés seront nivelés afin d’adoucir les pentes. Si des remblais sont évacués du site, ils seront envoyés dans les filières appropriées.

Éléments constitutifs de la centrale photovoltaïque

La centrale photovoltaïque est constituée principalement de structures de panneaux solaires fixées au sol, d’un poste de transformation et d’un poste de livraison (regroupés dans un même bâtiment) qui permet la distribution électrique vers le réseau national. L’ensemble des éléments est situé sur le terrain de la zone d’étude.

La surface projetée au sol des panneaux photovoltaïques mesure 2,52 ha sur une zone de 4,6 ha. Les modules photovoltaïques permettront d’atteindre une puissance crête installée d’environ 5,4 MWC. Les panneaux photovoltaïques seront de couleur foncée (bleu marine/anthracite).

Les structures des panneaux seront orientées de 10 degrés et mesureront 2,4 m au point le plus haut et le point le plus bas sera à 1 m du sol.

Le poste de livraison combiné au poste de transformation aura une hauteur de 2,7m, une longueur de 12,2 m et une largeur de 2,7m.

Le poste combiné de livraison et de transformationsera situé au sud-ouest de la zone d’implantation afin de limiter l’impact visuel et de faciliter l’accès pour le gestionnaire de réseau. La particularité du poste de livraison est qu’il doit rester accessible au gestionnaire de réseau et son emplacement doit permettre de stationner à proximité sans gêner la circulation. La position du poste de livraison a été définie selon ces critères. La couleur de ces équipements a été choisie d’après les recommandations de l’étude paysagère, ils seront vert.

Le site sera entièrement clôturé grâce à une clôture d’une hauteur de 2m sur environ 1 km de long, de couleur vert. Des passes-faunes seront installés à hauteur du sol. Deux portails de 5m de long avec deux portes de 2,5m chacune et de la même couleur que la clôture permettront d’accéder à la centrale par le Sud ou par le Nord.

Deux types de pistes avec deux portances différentes permettront aux véhicules de circuler et d’accéder aux différents points de la centrale photovoltaïque. Des pistes renforcées, afin que les engins plus lourds puissent accéder aux postes de livraison et de transformation et les transporter jusqu’à leur emplacement, seront créées. Les pistes renforcées auront une largeur minimale de 4 m et un linéaire total de 62 m. Des pistes légères d’une largeur minimale de 3 m seront également implantées sur un linéaire de piste de 1026 m.

Pour ce projet, il a été choisi d’implanter une citerne à proximité du portail, afin d’assurer la sécurité face au risque incendie. L’emplacement de cette citerne incendie permet que chaque point de la centrale se situe à moins de 400 m d’un point d’eau. L’aménagement d’une piste légère permet aux services de SDIS d’intervenir sur tous les points de la centrale.

Partis retenus pour assurer l’insertion du projet dans son environnement

Les principaux enjeux du site concernent le milieu humain et nature! La zone d’implantation étant située à proximité d’habitation, les enjeux paysagers liés à ce projet sont pris en considération pour le projet. Le site est également concerné par des enjeux faunistiques de par la présence de certaines espèces remarquables.

Les mesures ont été définies avec les experts indépendants travaillant sur le projet afin d’assurer son insertion dans son environnement. Un travail de réflexion a été mené en amont du projet afin de limiter les incidences sur ces différentes composantes :

- L’intégration du projet dans son milieu humain à travers l’intégration paysagère et les mesures d’évitement visant à réduire l’impact visuel ;
- L’intégration du projet dans son milieu physique à travers la faible artificialisation des sols générée par le projet et sa dimension réversible puisque toutes les composantes de la centrale seront démantelées au terme de son exploitation prévue pour 30 ans ;
- L’intégration du projet dans son milieu naturel à travers l’évitement de certaines zones boisées et des zones humides remarquables permettant de réduire l’impact sur la faune et la flore ;
- L’intégration du projet dans son contexte péri-urbain en s’assurant notamment de sa compatibilité avec l’activité de l’entreprise RAMERY TP.

Pour ce qui est des milieux humain et paysager, la zone d’implantation choisie est située majoritairement en zone naturelle réservée au développement de centrales photovoltaïques. La zone s’inscrit dans le tissu urbain et industriel avec un riche passé dans le secteur énergétique et notamment minier dont découlent plusieurs monuments historiques au sein des aires d’études. Les incidences sur le paysage sont de plusieurs natures :

- Incidences sur les perceptions visuelles depuis l’extérieur du site, notamment depuis les voies de circulations et les aménagements proches ;
- Incidences sur le cadre paysager local, liées à l’implantation d’un projet de centrale photovoltaïque au sein d’un territoire ;
- Incidences sur les vues aériennes, en générant des modifications des trames paysagères locales ;

Le poste de livraison combiné au poste de transformation se situe en bordure de site légèrement reculé par rapport à la limite cadastrale pour respecter le règlement d’urbanisme. La conservation de végétation tout autour du site permet de conserver un masque visuel sur le projet et également le poste. Ce poste devant être accessible durant toute l’exploitation de la centrale photovoltaïque, nous ne pouvons prévoir de planter de la végétation à ses abords et empêcher son accès. L’espace libre autour de cette construction est très restreint, la limite parcellaire étant très proche, il nous est impossible de prévoir un aménagement paysager devant cette construction. De plus il prendra place au niveau de l’actuel bâtiment présent sur le site, actuellement désossé et sa hauteur sera moins importante. Le poste de livraison et transformation sera presque invisible depuis l’accès à la centrale comme le démontre les documents graphiques. Grâce à la conservation des boisements existant, les constructions s’intégreront parfaitement à leur environnement.

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- D'une Structure Photovoltaïque (inclinaison 10°)
- Du poste de livraison
- D'une citerne 120m3
- De la clôture
- Des portails

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

**PLAN MODÈLE
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE
81 PANNEAUX
(Inclinaison 10°)**

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 2.4 m
Longueur de 31.20 m
Largeur de 6.90 m
Inclinaison de 10 degrés
Largeur projetée au sol de 6,80 m
Terrain naturel compris entre
+41.5m et +46m NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3



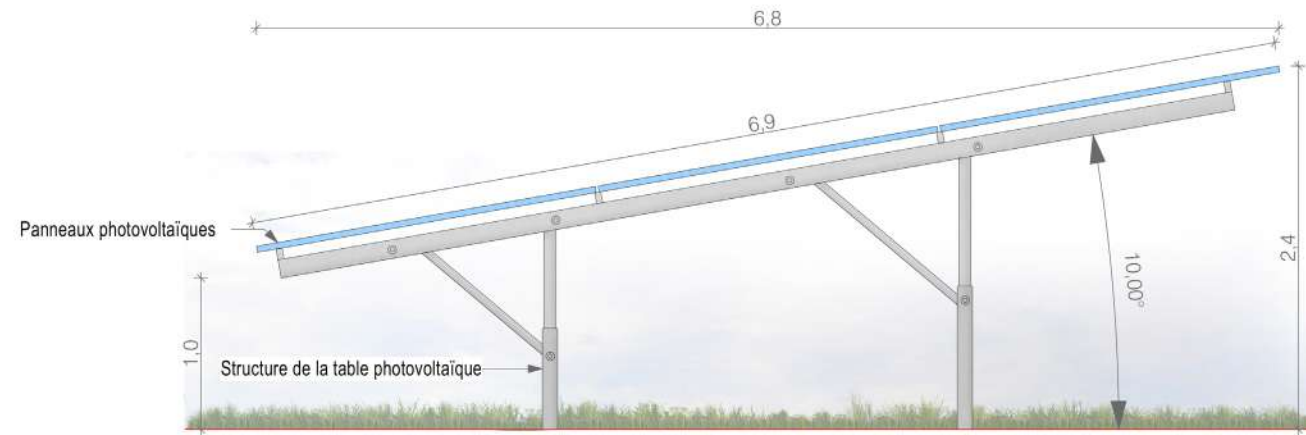
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

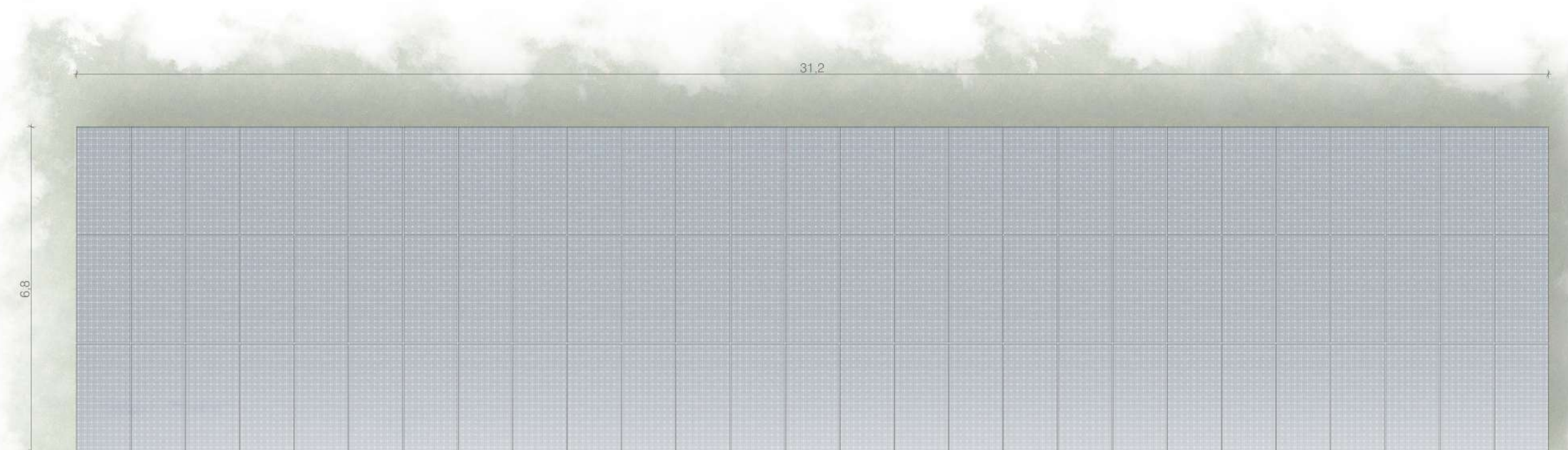
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



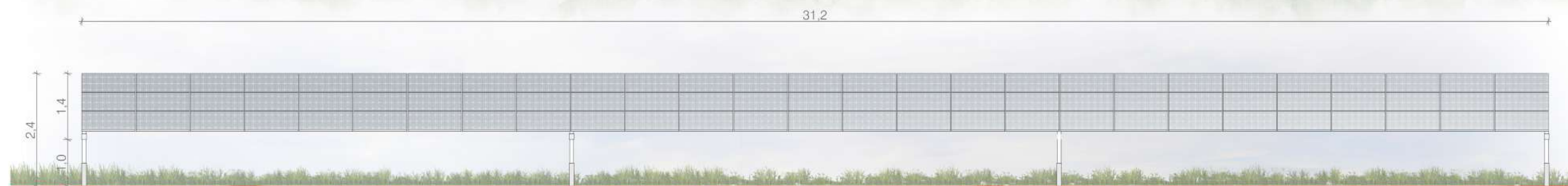
EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Vue de côté au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



Façade sud au 1/100ème

**PLAN MODÈLE
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE
27 PANNEAUX
(Inclinaison 10°)**

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

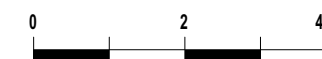
- Hauteur de 2.4 m
- Longueur de 10.40 m
- Largeur de 6.90 m
- Inclinaison de 10 degrés
- Largeur projetée au sol de 6,80 m
- Terrain naturel compris entre +41.5m et +46m NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3

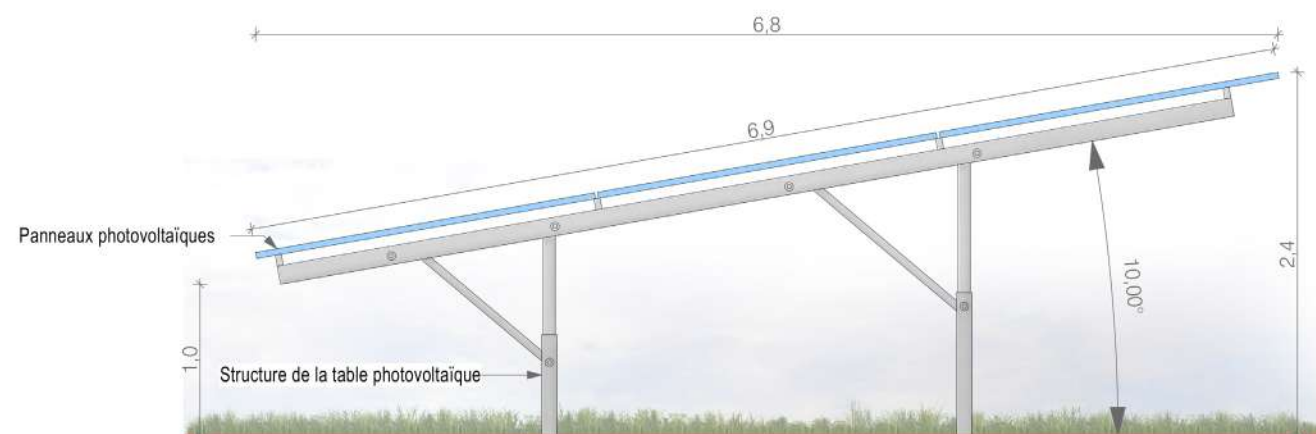


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



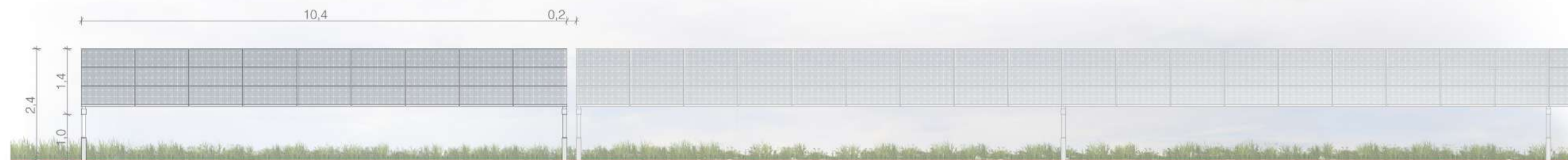
EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Vue de côté au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



Façade sud au 1/100ème

**PLAN MODÈLE
D'UN POSTE DE LIVRAISON**

Légende

Caractéristique du poste de livraison
électrique combiné poste de
transformation :

Hauteur de 2,7 m
Longueur de 12,2 m
Largeur de 2,7 m

Altitude PDL : +44.0m NGF

Aspect extérieur:
Enduit ton «vert»

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Face arrière



Face gauche



Face avant



Face droite

**PLAN MODÈLE
D'UNE CITERNE DE 120m³**

Légende

Caractéristiques d'une citerne souple :

Volume : 120m³

Dimensions de la dalle :

Longueur 13.0m

Largeur 10.0m

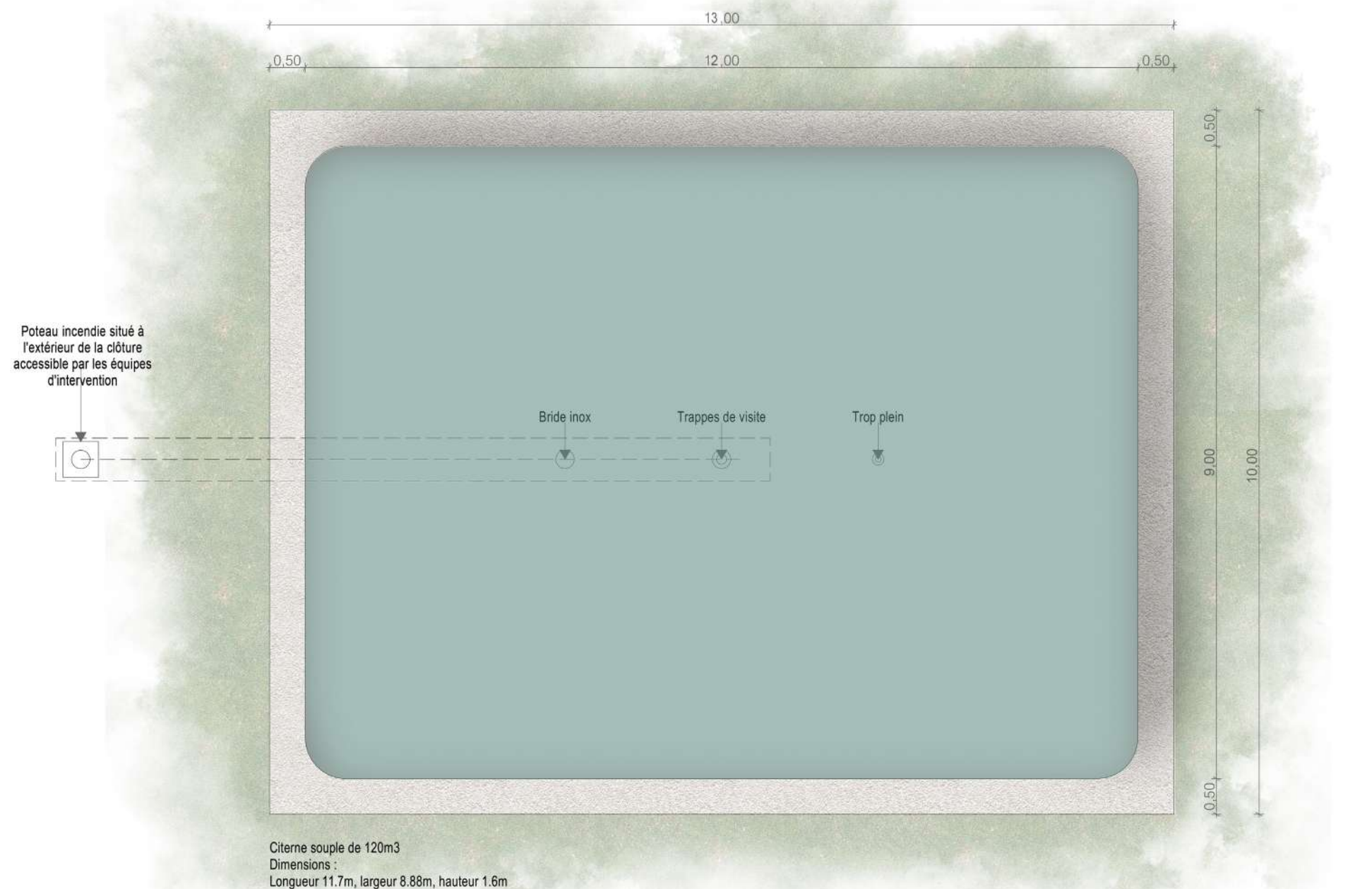
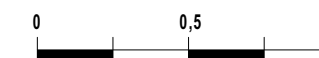
Dimensions de la citerne :

Longueur 12.0m

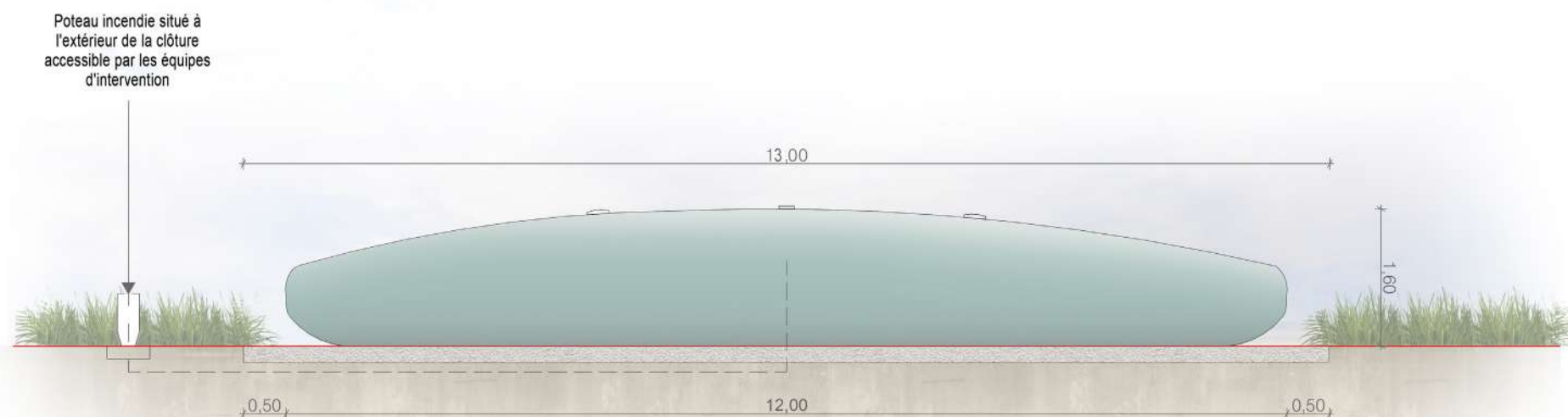
Largeur 9.0m

Hauteur 1.6m

Echelle 1/25 au format A3



Citerne souple de 120m³
Dimensions :
Longueur 11.7m, largeur 8.88m, hauteur 1.6m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

**PLAN MODÈLE
D'UNE CITERNE DE 60m3**

Légende

Caractéristiques d'une citerne souple :

Volume : 60m3

Dimensions de la dalle :

Longueur 10.08m

Largeur 9.4m

Dimensions de la citerne :

Longueur 9.08m

Largeur 8.4m

Hauteur 1.5m

Echelle 1/25 au format A3



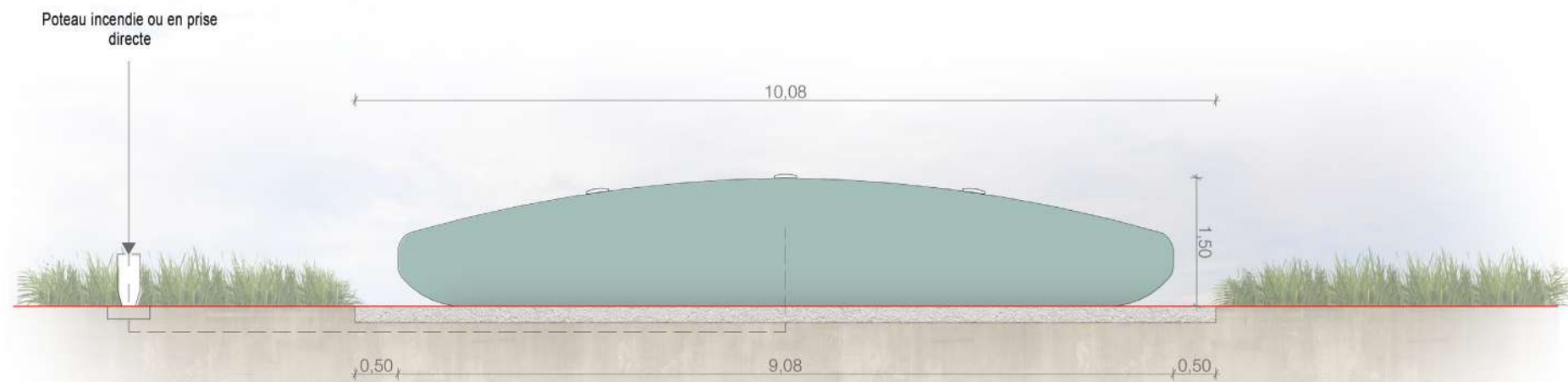
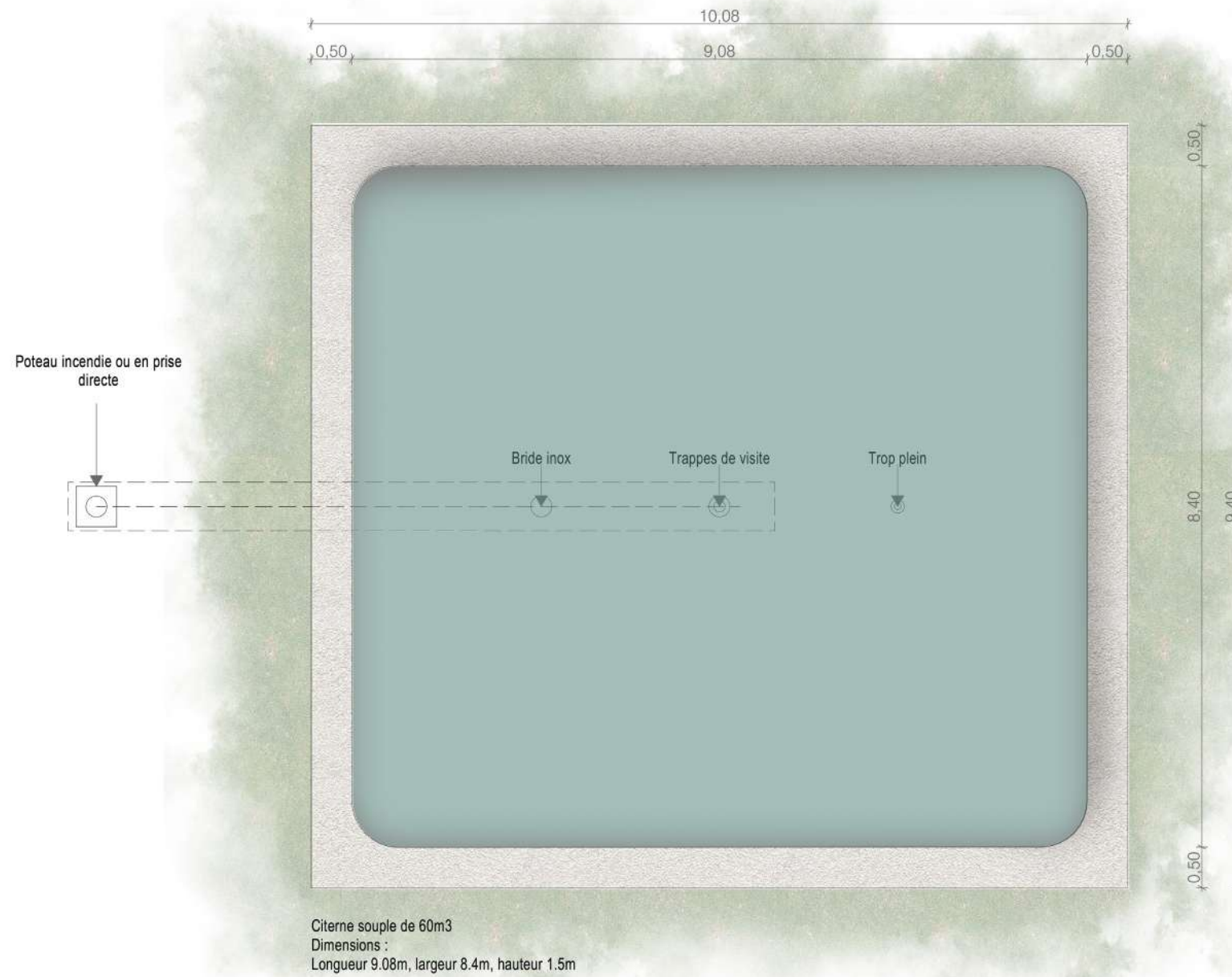
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



**PLAN MODÈLE
DE LA CLÔTURE**

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

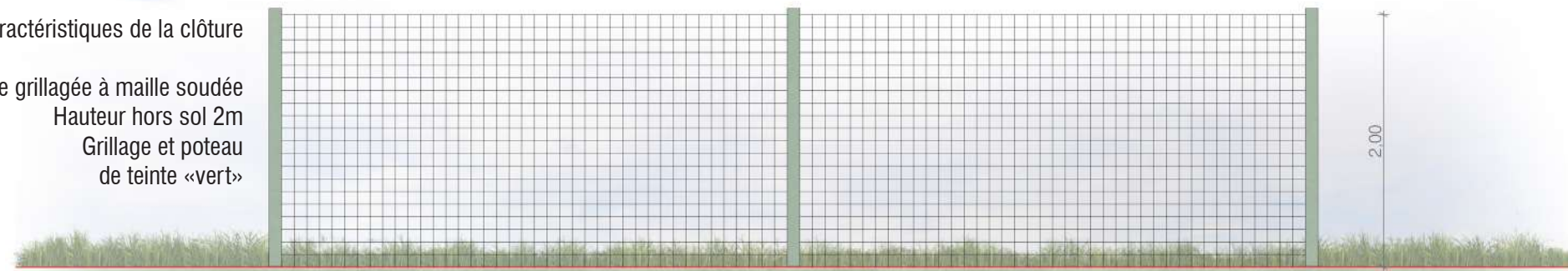
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Caractéristiques de la clôture
Clôture grillagée à maille soudée
Hauteur hors sol 2m
Grillage et poteau
de teinte «vert»



Elevation de la clôture au 1/50ème


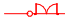



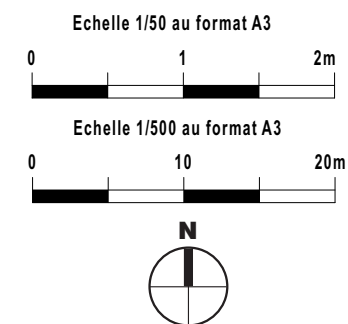
Localisation de l'emprise
clôturée du projet

Localisation de la clôture au 1/2000ème

**PLAN MODÈLE
DES PORTAILS**

Légende

-  Structures photovoltaïques
Inclinaison 10°
-  Clôture avec entrée à créer
-  Poste de livraison



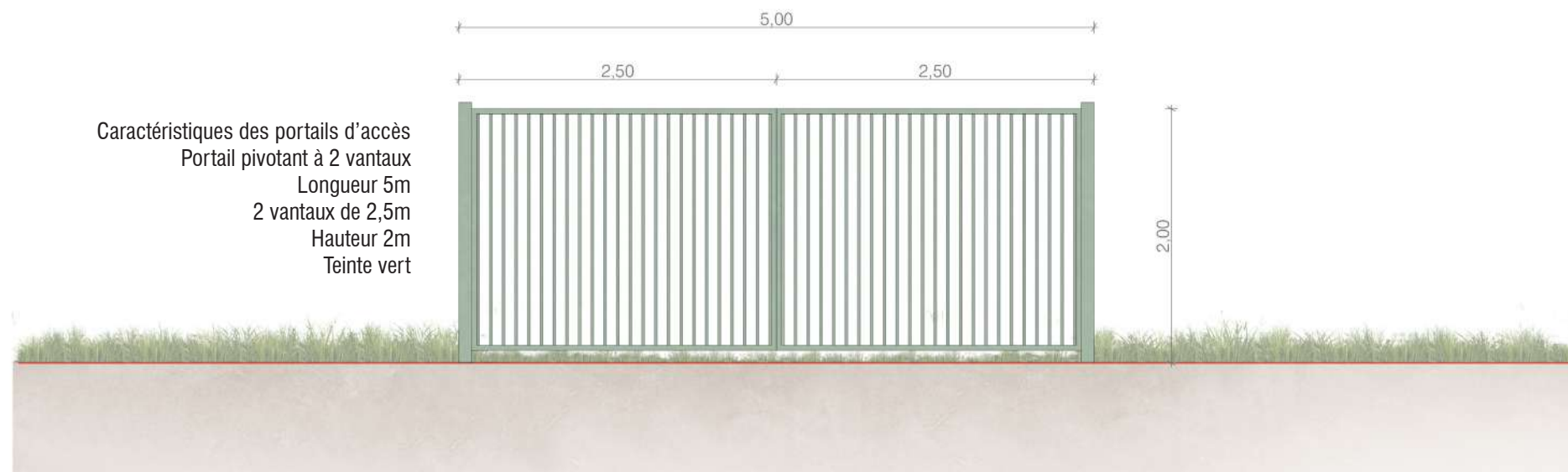
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Caractéristiques des portails d'accès
Portail pivotant à 2 vantaux
Longueur 5m
2 vantaux de 2,5m
Hauteur 2m
Teinte vert



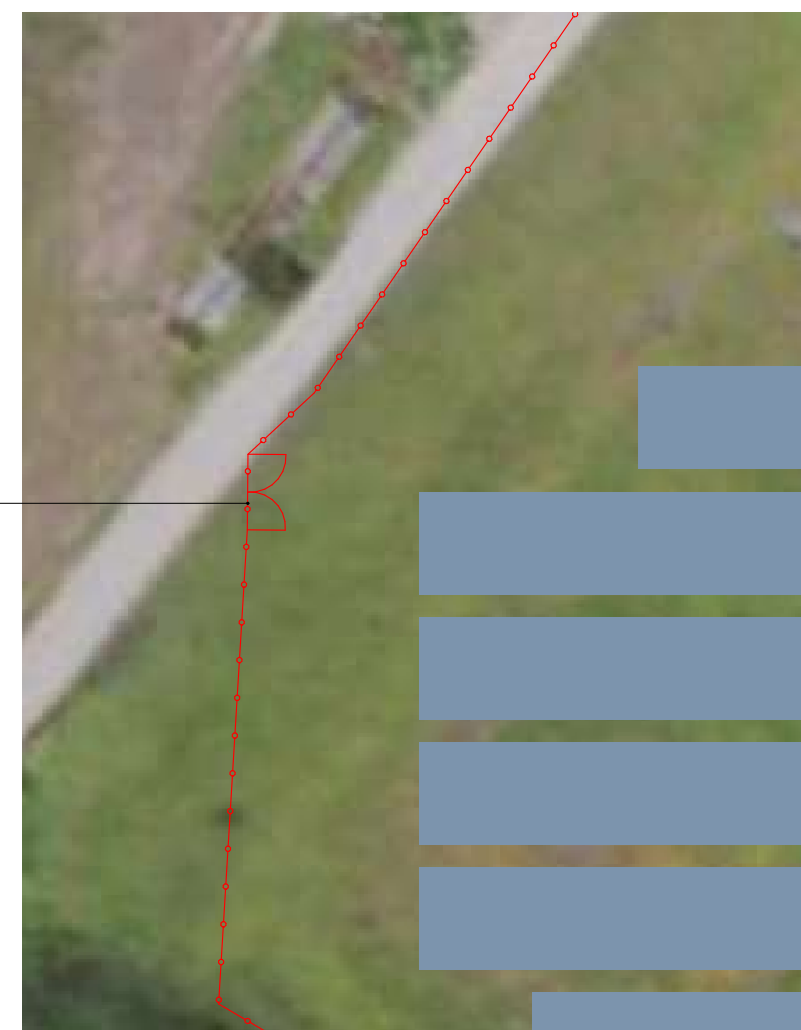
Elevation du portail au 1/50ème



Portail d'accès 1

Portail d'accès 2

Clôture à créer h:2m



Contenu

- Plan de localisation des points de vue des photomontages
- Photomontages

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte









I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



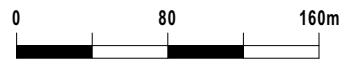
EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

-  Localisation des points de vue
-  Structures photovoltaïques
Inclinaison 10°
-  Poste de livraison
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère largeur 4m
-  Citerne
-  Parcelles cadastrales

Echelle 1/4000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



LOCALISATION DU PROJET



Point de vue n°1 - Vue depuis l'entrée au sud du site

LOCALISATION DU PROJET



Point de vue n°2 - Vue depuis les habitations au nord-ouest du site



LOCALISATION DU PROJET

Point de vue n°3 - Vue depuis le château d'eau au nord-est du site



LOCALISATION DU PROJET

Point de vue n°4 - Vue depuis les habitations au sud-est du site

LOCALISATION DU PROJET



Point de vue n°5 - Vue depuis l'entrée du bourd d'Helesmes



Point de vue n°6 - Vue depuis le portail d'accès au projet

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photographies

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte









I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



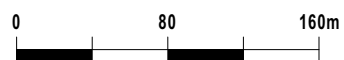
EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

-  Localisation des points de vue
-  Structures photovoltaïques
Inclinaison 10°
-  Poste de livraison
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère largeur 4m
-  Citerne
-  Parcelles cadastrales

Echelle 1/4000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





Point de vue n°1 - Vue depuis l'entrée au sud du site



Point de vue n°2 - Vue depuis les habitations au nord-ouest du site

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photographies

PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte




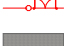




I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



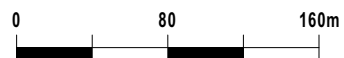
EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

**PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES**

Légende

-  Localisation des points de vue
-  Structures photovoltaïques
Inclinaison 10°
-  Poste de livraison
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère largeur 4m
-  Citerne
-  Parcelles cadastrales

Echelle 1/4000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





Point de vue n°3 - Vue depuis le château d'eau au nord-est du site



Point de vue n°4 - Vue depuis les habitations au sud-est du site



Point de vue n°5 - Vue depuis l'entrée du bourd d'Helesmes

Contenu

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Contenu

Réponse à la demande de compléments de DDTM Nord (59)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Réponse à la demande de compléments de la DDTM Nord (59)

Projet de parc photovoltaïque

Waller Lambrecht (59)

Dossier de PC n°059 632 22 C0005

Hauts-de-France

Maître d'Ouvrage :

SAS Centrale Photovoltaïque de Wallers Lambrecht

Adresse du Demandeur :

**SAS Centrale Photovoltaïque de Wallers Lambrecht
Chez EDF Renouvelables France
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex**

Adresse de Correspondance :

**EDF Renouvelables France – TASSEL Coline
Agence de Paris
Cœur Défense – Tour B
100, Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex
06 23 80 61 24
Coline.Tassel@edf-re.fr**

SOMMAIRE

1. Cerfa 13409*09	3
2. PC02 – Un plan de masse des construction	3
3. PC04 – Une notice décrivant le terrain et présentant le projet	3
4. PC06 – Un document graphique permettant d’apprécier l’insertion du projet de construction dans son environnement	5

1. Cerfa 13409*09

2. PC02 – Un plan de masse des construction

Le poste de livraison et de transformation combiné est à cheval sur la clôture en effet mais est inclus dans la parcelle cadastrale du projet. Comme il est expliqué dans la pièce PC04, le poste de livraison doit être accessible par le gestionnaire de réseau par l'extérieur de la centrale. C'est pour cela que les portes sont à l'extérieur de la clôture. Le poste se situe cependant en retrait de la limite parcellaire afin de respecter le règlement du PLUi de la Porte du Hainaut.

3. PC04 – Une notice décrivant le terrain et présentant le projet

Ce paragraphe reprend la pièce PC04, modifiée afin de clarifier le point souhaité (poste de livraison et transformation). Le projet prévoit bien un seul bâtiment qui inclue le poste de livraison et de transformation. Nous pouvons combiné les deux lorsqu'on construit des projets de cette puissance.

Il développe également le point concernant l'article NC – 11 du PLUi de la Porte du Hainaut.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Situation géographique

Ce dossier présente le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de Wallers Lambrecht, dans le département du Nord (59). Il est situé sur un terrain en zone péri-urbaine, riche de son passé minier, sur une ancienne fosse minière (Fosse Lambrecht) et d'un site exploité par la société RAMERY TP, qui jouxte la zone d'étude. Le site a également accueilli un terrain de motocross dans les années 2000 et est aujourd'hui dépourvu de fonctionnalité. Le projet occupe une superficie de 4,3 ha sur la commune de Waziers, à proximité de la Cité Notre-Dame. La centrale aura une puissance de 5,4 MWc.

Présentation générale

Le site d'implantation est actuellement composé de différentes typologies d'occupation du sol, une partie plane avec une prairie anthropisée et une partie avec un relief accidenté (talus et trous) qui a été créé pour le circuit de motocross. On trouve aussi un boisement mésotrophe et une zone humide (évitée pour le projet).

Sur l'ensemble du site, particulièrement dans la partie boisée, on note la présence de déchets qui ont été déposés au fil des années. Cette décharge sauvage est composée de différents type de déchets comme des pneus, des carcasses de caravane, un bâtiment préfabriqué, des parpaings ou bien du plastique.

Le site est en friche depuis quelques années, la commune tente de le préserver des intrusions de véhicules et personnes afin de le sécuriser. Une activité de chasse a été identifiée (beaucoup de lapin sont présents sur la zone).

Les accès

La zone d'implantation potentielle est entourée par deux voies, au Sud, par l'Avenue Jean Baptiste Lebas qui est une route départementale, la D955 et au nord par une voie communale, le Chemin d'Hélesmes. La zone d'étude se situe également à 3,4 km de l'autoroute A 21, à 4,6 km de l'autoroute A 2 et à 7,4 km de l'autoroute A 23, qui constituent trois axes de communication principaux.

Le paysage : végétation et constructions

Comme indiqué précédemment, le site est situé en milieu péri-urbain. Ainsi, aux abords du site, on trouve des habitations, des champs agricoles et un site exploité par RAMERY TP comme dépôt de matériaux.

Le site en friche ne présente pas de topographie marquante et est majoritairement couvert de prairies. Les parties en frange nord-est présentent un couvert boisé mésotrophe sur friche en interface avec une activité agricole et de Travaux Publics. Au nord et au sud, on trouve quelques habitations. L'ICPE la plus proche, « Air Liquide Denain », est située à 610 m de la zone d'étude. Il s'agit d'un site Seveso seuil bas.

Riche de son passé minier, le site et ses alentours conservent des marques de cette activité. Le sud de la commune de Wallers, et par conséquent la zone d'étude, appartiennent au Grand Paysage « Paysages Miniers ». Les Paysages Miniers apparaissent comme l'une des formes paysagères les marquantes et identitaires de la région. En effet, la réalité minière a particulièrement traversé le territoire régional. Aujourd'hui, les terrils bornent l'horizon tout en constituant un point de vue d'où la plaine peut être particulièrement visible.

Insertion du projet dans son environnement

Justification du choix du site

Le projet photovoltaïque de Wallers Lambrecht résulte d'une réflexion menée par la Commune de Wallers et EDF Renouvelables. Le site choisit pour le projet de centrale photovoltaïque est une zone sans fonctionnalité depuis quelques années, située en périphérie du bourg et en zonage Npv (zonage Naturel réservé pour le développement des centrales photovoltaïques) dans le document d'urbanisme en vigueur, le PLUi de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Les installations de production d'électricité grâce aux énergies renouvelables sont donc autorisées. Les premiers échanges entre la Commune de Wallers et EDF Renouvelables concernant le projet de centrale photovoltaïque de Wallers Lambrecht ont eu lieu en début 2019.

Le site d'étude étant situé sur un ancien site minier, il est considéré comme « dégradé » au regard de la typologie définie par la Commission de Régulation de l'Energie dans le Cahier des Charges de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.

Dans son activité de prospection pour des projets de centrales solaires au sol, EDF Renouvelables privilégient les « sites dégradés ». Les premières discussions ayant été menées à l'initiative des collectivités, un travail d'analyse détaillée des enjeux du site a été réalisé. L'étude d'impact détaille les conclusions de cette analyse et le fait que le site se trouve en dehors de toute contrainte qui interdit réglementairement les projets photovoltaïques au sol et de toute contrainte rédhitoire au regard des enjeux physiques, humains, écologiques ou agricoles. La compatibilité avec le PLUi de la CAPH a également été justifiée.

Aménagement du terrain

Le terrain sur lequel sera implanté le projet présente un boisement à défricher. La surface du boisement mesure environ 0,1 ha, le reste de la surface, composée de prairies et fourrés, sera débroussaillée afin de préparer le site au chantier. Les boisements bordant le site au nord, nord-ouest, nord-est et sud seront conservés dans un souci de réduction d'impact visuel et environnemental.

Les accès existants seront conservés et permettront de rejoindre la centrale photovoltaïque facilement.

Deux citernes seront également implantées au niveau de l'accès sud et nord afin de répondre aux recommandations du SDIS.

Un terrassement est à envisager, les talus et fossés seront nivelés afin d'adoucir les pentes. Si des remblais sont évacués du site, ils seront envoyés dans les filières appropriées.

Éléments constitutifs de la centrale photovoltaïque

La centrale photovoltaïque est constituée principalement de structures de panneaux solaires fixées au sol, d'un poste de transformation et d'un poste de livraison (regroupés dans un même bâtiment) qui permet la distribution électrique vers le réseau national. L'ensemble des éléments est situé sur le terrain de la zone d'étude.

La surface projetée au sol des panneaux photovoltaïques mesure 2,52 ha sur une zone de 4,3 ha. Les modules photovoltaïques permettront d'atteindre une puissance crête installée d'environ 5,4 MWc. Les panneaux photovoltaïques seront de couleur foncée (bleu marine/anthracite).

Les structures des panneaux seront orientées de 10 degrés et mesureront 2,4 m au point le plus haut et le point le plus bas sera à 1 m du sol.

Le poste de livraison combiné au poste de transformation aura une hauteur de 2,7m, une longueur de 12,2 m et une largeur de 2,7m.

Le poste combiné de livraison et transformation sera situé au sud-ouest de la zone d'implantation afin de limiter l'impact visuel et de faciliter l'accès pour le gestionnaire de réseau. La particularité du poste de livraison est qu'il doit rester accessible au gestionnaire de réseau et son emplacement doit permettre de stationner à proximité sans gêner la circulation. La position du poste de livraison combiné au poste de transformation a été définie selon ces critères. La couleur de ces équipements a été choisie d'après les recommandations de l'étude paysagère, ils seront vert.

Le site sera entièrement clôturé grâce à une clôture d'une hauteur de 2m sur environ 1 km de long, de couleur vert. Des passes-faunes seront installés à hauteur du sol. Deux portails de 5m de long avec deux portes de 2,5m chacune et de la même couleur que la clôture permettront d'accéder à la centrale par le Sud ou par le Nord.

Deux types de pistes avec deux portances différentes permettront aux véhicules de circuler et d'accéder aux différents points de la centrale photovoltaïque. Des pistes renforcées, afin que les engins plus lourds puissent accéder aux postes de livraison et de transformation et les transporter jusqu'à leur emplacement, seront créées. Les pistes renforcées auront une largeur minimale de 4 m et un linéaire total de 62 m. Des pistes légères d'une largeur minimale de 3 m seront également implantées sur un linéaire de piste de 1026 m.

Pour ce projet, il a été choisi d'implanter deux citernes à proximité des portails, afin d'assurer la sécurité face au risque incendie. L'emplacement de ces citernes incendie permet que chaque point de la centrale se situe à moins de 400 m d'un point d'eau. L'aménagement d'une piste légère permet aux services de SDIS d'intervenir sur tous les points de la centrale.

Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement

Les principaux enjeux du site concernent le milieu humain et naturel. La zone d'implantation étant située à proximité d'habitation, les enjeux paysagers liés à ce projet sont pris en considération pour le projet. Le site est également concerné par des enjeux faunistiques de par la présence de certaines espèces remarquables.

Les mesures ont été définies avec les experts indépendants travaillant sur le projet afin d'assurer son insertion dans son environnement. Un travail de réflexion a été mené en amont du projet afin de limiter les incidences sur ces différentes composantes :

- l'intégration du projet dans son milieu humain à travers l'intégration paysagère et les mesures d'évitement visant à réduire l'impact visuel ;
- L'intégration du projet dans son milieu physique à travers la faible artificialisation des sols générée par le projet et sa dimension réversible puisque toutes les composantes de la centrale seront démantelées au terme de son exploitation prévue pour 30 ans ;
- L'intégration du projet dans son milieu naturel à travers l'évitement de certaines zones boisées et des zones humides remarquables permettant de réduire l'impact sur la faune et la flore ;
- L'intégration du projet dans son contexte péri-urbain en s'assurant notamment de sa compatibilité avec l'activité de l'entreprise RAMERY TP.

Pour ce qui est des milieux humain et paysager, la zone d'implantation choisie est située majoritairement en zone naturelle réservée au développement de centrales photovoltaïques. La zone s'inscrit dans le tissu urbain et

industriel avec un riche passé dans le secteur énergétique et notamment minier dont découlent plusieurs monuments historiques au sein des aires d'études. Les incidences sur le paysage sont de plusieurs natures :

- Incidences sur les perceptions visuelles depuis l'extérieur du site, notamment depuis les voies de circulations et les aménagements proches ;
- Incidences sur le cadre paysager local, liées à l'implantation d'un projet de centrale photovoltaïque au sein d'un territoire ;
- Incidences sur les vues aériennes, en générant des modifications des trames paysagères locales.

Le poste de livraison combiné au poste de transformation se situe en bordure de site légèrement reculé par rapport à la limite cadastrale pour respecter le règlement d'urbanisme. La conservation de végétation tout autour du site permet de conserver un masque visuel sur le projet et également le poste. Ce poste devant être accessible durant toute l'exploitation de la centrale photovoltaïque, nous ne pouvons prévoir de planter de la végétation à ses abords et empêcher son accès. L'espace libre autour de cette construction est très restreint, la limite parcellaire étant très proche, il nous est impossible de prévoir un aménagement paysager devant cette construction. De plus il prend place au niveau de l'actuel bâtiment présent sur le site, actuellement désossé et sa hauteur sera moins importante. Le poste de livraison et transformation sera presque invisible depuis l'accès à la centrale comme le démontre les documents graphiques. Grâce à la conservation des boisements existant, les constructions s'intégreront parfaitement à leur environnement

4. PC06 – Un document graphique permettant d’apprécier l’insertion du projet de construction dans son environnement

Représentation graphique du projet depuis l’accès n°1 au sud, on peut voir le portail, les pistes périphériques, la citerne et les panneaux photovoltaïques.



Représentation graphique depuis le point de vue n°1 modifié suite au recul du poste de livraison et transformation de 4m par rapport à la limite parcellaire. Le photomontage était présenté en page 47 du dossier d’architecte déposé. Voici le photomontage mis à jour :

